

576

Bibliothèque de l'Université  
de Liège. — Périodique

# La revue catholique des idées et des faits

UT SINI UNUM!

vendredi 19 décembre 1924

## Sommaire :

De la guerre à la paix  
La situation en Flandre

André Van Hasselt et la métrique moderne  
Le professeur Sapiens et le suffrage féminin  
La V<sup>me</sup> session de l'Union internationale  
d'études sociales

Lettre à Timée

Alexandre Millerand

\*\*\*

Émile Desprechin  
V<sup>te</sup> Ch. du Bus de Warnaffe

Maurice Defourny  
Luc Hommel

Les idées et les faits : Chronique des idées : André Van Hasselt, poète national,  
J. Schyrgens. — Suisse. — Russie. — Turquie.

## La Semaine

☛ *A droite, le malaise est loin, d'être dissipé. Il est visible que personne n'ose prendre la responsabilité d'une crise que tous souhaitent parce que la droite voudrait aller aux élections sous un chef autre que M. Theunis.*

*Seulement le tout n'est pas de renverser le gouvernement, il faudrait pouvoir le faire en évitant une dissolution...*

☛ *Le Pape félicite les catholiques français de s'or-*

*ganiser pour la résistance à la persécution. Voilà qui les consolera d'avoir été mis par M. Herriot dans un même sac avec les communistes !*

*De son côté M. Millerand tache de grouper tous les Républicains qui savent que le péril clerical n'existe pas et qui souhaitent, avec la paix religieuse, une vigoureuse offensive anti-bolcheviste.*

*L'ancien Président de la République réussira-t-il à conjurer la crise du régime vers laquelle on semble marcher ? C'est peu probable.*

Bruxelles : 11, Boulevard Bischoffsheim.

(Tél. : 220,50 ; Compte chèque-postal : 48.916)

*Millerand*

CHOCOLAT

D  
U  
C

CHOCOLAT



DU C ANVERS

LA

GRANDE

MARQUE

BELGE

BANQUE

L. SIMONON & C<sup>IE</sup>

Soc. en commandite simple — Cap. Fr. 6.000.000

24, Rue d'Arenberg. BRUXELLES

Succursale : 5, Boulevard d'Avrcy, LIÈGE

OPERATIONS de BANQUE et de CHANGE  
aux meilleures conditions

Ouverture de Comptes de Dépôts  
Comptes de chèques — Comptes à 6 mois et un an  
COMPTES DE QUINZAINE  
à des taux d'intérêt particulièrement avantageux

Ouverture de Crédits en comptes nantis  
Escompte et recouvrement d'effets  
Prêts sur titres cotés

Exécution d'ORDRES DE BOURSE sur toutes places  
Gestion de PORTEFEUILLES sans commissions  
RENSEIGNEMENTS financiers à nos clients

GARDE de titres — Location de COFFRES-FORTS  
SOUSCRIPTIONS aux emprunts et émissions  
Encaissement de COUPONS belges et étrangers

Emission de CHÈQUES payables sur toutes places étrangères

QUI  
S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

*Franç. Vanderlinden*

17, rue des Cultes, 17

BRUXELLES

G. VERAART

DÉCORATION

PEINTURE — DÉCOR — AMEUBLEMENT

25, PLACE VAN MEYEL ETTERBEEK  
BRUXELLES

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
DE DÉCORATION INTÉRIEURE

# De la guerre à la paix <sup>(1)</sup>

Je voudrais, en jetant un regard sur la guerre, sur cette période d'angoisse et de deuil, d'exaltation aussi et de gloire, en tirer des enseignements pour l'époque difficile que nous vivons : époque qui n'est plus la guerre, mais qui ne mérite pas encore le beau nom de paix.

Quand j'évoque mes souvenirs personnels, les plus nombreux et les plus vivants se placent la première année du conflit, entre la fin d'août 1914 et la fin d'octobre 1915. Ministre de la Guerre, mes fonctions m'appelaient constamment sur le front. S'il faut tout dire, je n'obéissais pas seulement au sentiment du devoir en multipliant les occasions de me rendre au milieu des troupes. C'est que, à l'arrière, quelle que fût la tenue morale qui était dans l'ensemble admirable, on n'échappait pas toujours à la manifestation d'inquiétudes sinon de doutes. Mais, sitôt qu'on arrivait sur le front, on respirait un autre air. Peu ou point de discours, aucune déclamation, la sensation directe et précise des réalités, des nécessités auxquelles il fallait faire face, une abnégation qui s'ignorait elle-même, la mise en place des valeurs.

Comment, par exemple, oublierais-je jamais ma première visite aux armées, celle que je fis, dès mon entrée en fonctions, au quartier général de Joffre ? Les Alliés battaient en retraite. Le public français ignorait encore l'étendue du péril. Il m'était réservé de le lui révéler par mon premier communiqué, où volontairement je le mis en face de la situation réelle : « De la Somme aux Vosges... »

Le général Joffre avait été mon collaborateur lors de mon premier passage au Ministère de la Guerre, toute l'année 1912. J'avais pu apprécier la solidité de son jugement, sa fermeté d'âme. Aucune inquiétude ne me hantait. Pourtant j'avais hâte de vérifier mes conjectures.

Dès le premier coup d'œil je fus fixé. Jamais je n'avais vu Joffre plus calme, plus maître de lui, plus confiant dans les revanches du lendemain. Le chef, comme toujours, avait modelé à son image ses collaborateurs. Sans qu'il eût à donner d'instructions, ni à faire de recommandations, son sang-froid, son calme, se communiquaient tout autour de lui. Il régnait dans les bureaux du Quartier Général la même tranquillité, le même ordre que jadis au Ministère de la Guerre. Au une agitation, nul éternement. Partout se sentait une volonté lucide et maîtresse de soi.

Je rapportai à Paris la certitude qui, dès mon entrée dans le bureau de Joffre, s'était imposée à moi. Nous étions le 27 août. Personne, à coup sûr, n'aurait osé penser que moins de quinze jours plus tard les destins se seraient retournés et que la victoire de la Marne aurait anéanti les rêves d'hégémonie allemande. Si la date, comme les circonstances où elle se produisait, demeurait enveloppée de mystère, la victoire m'apparut dès lors comme certaine.

Mon second souvenir est d'une visite à Sa Majesté le Roi Albert. Le 2 novembre, au lendemain de la bataille de l'Yser, où l'armée belge venait de se couvrir de gloire, j'eus l'honneur de saluer, à Furnes, à la tête de son armée, le Roi Chevalier qui incarnait avec tant de simplicité et de noblesse la nation victime de sa fidélité à l'honneur. Quelques heures plus tard, je m'inclinai, à La Panne, devant la souveraine que nimbaient ainsi qu'une auréole l'amour de son peuple et l'admiration du monde. Que de fois, au cours de la longue guerre, j'ai évoqué, comme un tout-puissant réconfort, l'image du couple royal, personnification saisissante de la bonté, du courage et de la grandeur morale !

Foch, Castelnau, de Mandluy, Pétain, Fayolle et tant d'autres grands chefs me reçurent tour à tour. Avec eux, je visitai tranchées et cantonnements, ému au même degré du respect affectueux des soldats pour leurs chefs et de l'admiration presque religieuse des chefs pour l'héroïsme et l'endurance de leurs hommes.

Entre tant de souvenirs, il en est un qui se détache avec un relief particulier : le 27 novembre, je mettais le pied pour la première fois depuis la guerre sur le sol d'Alsace, occupé par des troupes françaises. Des enfants m'accueillirent dans une salle d'école aux accents de la *Marseillaise*. Dominant non sans peine son émotion, le Ministre de la Guerre de France parla à ces enfants de l'Alsace-Lorraine, de la France, de la lutte où nous étions engagés : la guerre nous avait été imposée ; elle avait désormais pour enjeu le triomphe du droit, la libération des provinces arrachées par la force à leur mère-patrie. Les armes ne seraient déposées qu'après la libération de l'Alsace et de la Lorraine.

La France et ses Alliés ont dégagé la parole donnée ce jour-là.

\* \* \*

Le spectacle qui me remuait si fort sur le front français, je le retrouvai sur le front belge comme sur le front britannique. Courage stoïque, confiance dans l'issue de la lutte, volonté de tenir à tout prix jusqu'au bout, esprit de discipline et de sacrifice : toutes les vertus qui font les armées fortes et les nations victorieuses, je les ai tour à tour admirées, dans cette première année de la guerre, chez nos Alliés comme chez nous.

Un grand écrivain dont les *Lettres* pleurent la perte a écrit dans la pleine force de son talent et de son âge ces lignes qui furent rappelées à l'occasion de sa mort :

« Le dirai-je ? Plus j'y songe et moins j'ose souhaiter la fin de la guerre. J'aurais peur qu'en disparaissant, cette grande et terrible puissance n'emportât avec elle les vertus qu'elle a fait naître et sur lesquelles tout notre édifice social repose encore aujourd'hui. Supposez les vertus militaires et toute la société civile s'écroule. Mais cette société eût-elle le pouvoir de se reconstituer sur de nouvelles bases, ce serait payer trop cher la paix universelle que de l'acheter au prix des sentiments de courage, d'honneur et de sacrifice que la guerre entretient au cœur des hommes. »

Je serai moins absolu qu'Anatole France. Quelque bénéfice moral qu'ait valu à l'humanité la guerre détestée des mères, elle porte à son passif trop de deuils, de souffrances et de crimes pour que nous n'appelions pas de tous nos vœux l'époque où la guerre ne sera plus qu'un souvenir.

Cette lutte de quatre ans et demi a ravi à trop de nations trop de jeunes et brillantes espérances, elle leur a infligé des pertes trop cruelles à tous égards pour que le sentiment universel ne soit pas celui si souvent exprimé depuis dix ans : « Que cette guerre soit la dernière des guerres ! »

La lutte qui mit aux prises l'Allemagne et ses Alliés avec le reste du monde fut le combat de l'esprit contre la matière.

Ce sera l'honneur éternel de la Belgique de lui avoir, dès le premier jour, imprimé ce caractère.

Les traités de 1831 et de 1839, des chiffons de papiers ! La neutralité, un mot !

C'est du respect de ces chiffons et de ces mots qu'est fait l'honneur des nations comme des individus. Pour l'avoir préféré à sa sécurité, la Belgique ne s'est pas seulement acquise une gloire impérissable. Elle a marqué l'objet du conflit. Il ne s'agissait de rien autre que de la conception même du monde. Deux civilisations s'affrontaient.

Il fallait choisir. Écartée par son éloignement et, semblait-il, des risques de la lutte et plus encore de la connaissance exacte de ses conditions, la grande république des États-Unis ne s'y est mêlée que par les manifestations d'une générosité inépuisable, jusqu'au jour où le Président Wilson appela son pays à prendre parti.

L'entrée dans la guerre du drapeau étoilé ne signifiait pas seulement la défaite de la culture germanique. Il n'est pas excessif de dire qu'elle ouvrirait dans les annales de l'humanité un chapitre nouveau.

(1) Conférence prononcée à la tribune des Grandes Conférences Catholiques sous les auspices de S. E. le Cardinal Mercier.

Parce que la violation de la neutralité avait été l'acte initial et significatif de la guerre, celle-ci ne pouvait se terminer sans qu'une réparation éclatante n'apparût à l'univers le triomphe du droit.

« Il faut, disait le Président Wilson dans le septième de ses fameux quatorze articles, il faut que la Belgique, tout le monde en conviendra, soit évacuée et restaurée sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté dont elle jouit au même titre que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte isolé ne saurait servir autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance en les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées pour régir leurs relations réciproques. Sans cet acte réparateur toute l'armature du droit international et toute sa valeur seraient ébranlées à jamais. »

Le droit international nouveau, les conditions auxquelles il devait satisfaire, le même homme d'État, le grand penseur dont la mémoire sera honorée tant que vivra l'humanité, Wilson les formulait en ces termes six semaines à peine avant que la conclusion de l'armistice ne vint enfin consommer la défaite allemande :

« Permettra-t-on que la puissance militaire d'une nation quelconque ou d'un groupe quelconque de nations décide du sort de peuples sur lesquels elles n'ont aucun droit de dominer, excepté le droit de la force ? »

« Des peuples forts seront-ils opprimés des peuples faibles et de les soumettre à leurs desseins et à leurs intérêts ? »

« Y aura-t-il une règle commune de droit et de liberté d'action pour tous les peuples et toutes les nations, ou bien ceux qui sont forts feront-ils comme il leur plaira et ceux qui sont faibles s'affaibliront-ils sans retour ? »

« La défense du droit sera-t-elle livrée au sort, au jeu des alliances fortuites ou bien y aura-t-il une entente commune pour imposer l'observation des droits communs ? »

A ces questions pressantes, voici la réponse que Wilson apportait dans le dernier de ses quatorze articles :

« Il faut qu'une association générale des Nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États. »

Cette réponse, nous la trouvons au seuil de tous les traités conclus à la suite de la grande guerre, sous la forme du Pacte de la Société des Nations.

Les conceptions qu'il concrète ne sont pas à coup sûr nées d'hier. Avant même les Conférences de La Haye, dues à l'initiative de l'infortuné Nicolas II, nombreux furent les penseurs qui en plus d'un pays les préconisèrent.

La France réclama sa large part dans cet effort de l'esprit humain. Sans remonter jusqu'à l'abbé de Saint-Pierre, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un commentateur de *l'Esprit des Lois*, Destutt de Tracy, affirmait sa confiance dans le succès final d'une solution tenue le plus souvent alors pour chimérique.

« Il y a loin, écrivait-il — et il écrivait, notons-le, sous le premier empire, — il y a plus loin de l'état originnaire de l'homme à la ligne des Achéens que de l'état actuel de l'Europe à la fédération régulière de toutes ses parties. »

\* \* \*

L'avènement de la Société des Nations offre, à ce point de vue, une importance décisive.

On a soupçonné parfois quelques-uns de ses fondateurs de n'avoir eu qu'une foi médiocre en leur œuvre. Elle est si considérable et si complexe, elle se heurte à des difficultés si nombreuses, quelques-unes si redoutables, que sans doute la méfiance pouvait se comprendre au début.

Elle serait aujourd'hui détestable.

Le scepticisme et l'ironie sont de fâcheux états d'esprit en face d'une entreprise qui fait appel au cœur autant qu'à l'esprit. La clairvoyance est une qualité ; l'optimisme en est une autre et dont ne saurait se passer qui prétend à construire.

Aussi bien, la Société des Nations n'a plus besoin pour se défendre qu'on entasse à grand-peine arguments et thèses. Les résultats qu'elle a obtenus suffisent à la justifier.

Pour n'en citer que deux entre beaucoup d'autres, le relèvement financier de l'Autriche, la solution du problème si délicat et à certaines heures si inquiétant de la Haute-Silésie commandent la gratitude, le respect et la confiance.

Est-ce à dire que le souci même de l'avenir d'une institution qui porte avec elle tant d'espoir ne conseille pas à ses partisans les plus

convaincus de se garder d'initiatives trop hardies et trop précipitées ?

Regardons en face la réalité. L'existence d'une Société des Nations qui veut durer, agir, sous-entend deux conditions capitales.

La première est que chaque Etat contractant accepte l'abandon éventuel d'une portion de sa souveraineté. La condition est d'importance. Elle est inévitable et il serait puéril de prétendre se la dissimuler à soi-même. Aucune association n'est concevable, entre Etat non plus qu'entre particuliers, si chacun des particuliers, si chacun des associés ne consent à se soumettre, en ce qui touche l'objet de l'association, à la loi commune et donc à incliner, le cas échéant, sa volonté devant celle de la majorité.

La seconde condition est aussi nécessaire. Elle n'est pas moins difficile à remplir.

Quand, grâce aux sacrifices de certains de ses membres abdiquant leurs préférences, une volonté commune s'est dégagée comme loi de l'association, il reste à en assurer le respect.

C'est un succès important que d'avoir amené la Société des Nations à prendre des décisions. Rien n'aura été fait si l'on ne parvient pas à leur assurer force exécutoire.

Je ne suis pas de ceux qui sous-estiment les forcés morales. On peut — j'en demeure d'accord, — imaginer plus d'un genre de sanctions des économiques comme des militaires. Le tour fait des procédés auxquels on peut recourir, il faut bien admettre la nécessité éventuelle d'une force au service du droit. Pas de tribunal, fût-il arbitral, sans une gendarmerie pour appliquer ses sentences.

La question s'est posée de la façon la plus nette devant la récente assemblée générale de Genève.

Deux thèses s'y sont opposées. L'une prétendait, — si je ne me trompe, — que le désarmement avait par lui-même une vertu efficace et qu'il suffirait de jeter les armes pour établir la paix.

L'autre, moins confiante ou plus avertie, réclamait avant que de désarmer l'acceptation en tous cas de l'arbitrage et la certitude de garanties.

Un ordre du jour commun parut réconcilier les deux thèses adverses et les longs et consciencieux travaux des commissions aboutirent à ce résultat qu'une conférence du désarmement serait tenue à bref délai, si l'on obtenait les signatures nécessaires au bas d'un protocole considéré comme offrant des garanties telles qu'on pût sans risque commencer à désarmer.

De ce protocole, je n'ai qu'un mot à dire. Je ne crois pas qu'il fût possible d'édifier une construction juridique qui répondît mieux à sa destination et l'on ne saurait trop louer et remercier ses deux principaux auteurs : nos éminents amis MM. Politis et Benès.

Je m'abuserais fort s'ils n'étaient les premiers à reconnaître que ce protocole, si ingénieux, si prévoyant soit-il, ne vaudra pourtant que dans la mesure où ceux qui l'auront accepté mettront de la bonne volonté à l'appliquer.

La belle remarque, m'objectera-t-on. N'en est-il pas ainsi de tous les traités ? Soit, mais n'oubliez pas que, sur la foi de celui-ci, vous exigerez, avant même qu'il n'ait pu être jugé à l'épreuve, que nous commençons de désarmer. Voilà une exigence bien faite pour non inquiéter. Comment remplacer effectifs et matériels, abandonnés pour souscrire aux décisions d'une Conférence du désarmement, si le secours promis par le protocole font défaut à l'heure du péril ? Noter que ces secours sont dus mais que chacun de ceux qui les doit garde la liberté d'en mesurer l'étendue.

Je n'insiste pas. Je voudrais pourtant, avant de quitter le protocole confesser une autre inquiétude. De l'aveu même du rapporteur, le traité en vigueur, ceux qui ont fondé après la grande guerre l'ordre de choses nouveau ne sauraient être so mis à révision, pas plus par voie d'arbitrage qu'autrement ; ce fut, nous assure-t-il, l'avis unanime des commissions et elles furent à ce point de cet avis qu'elle jugèrent surabondant d'en faire l'objet d'un texte écrits.

N'est-ce pas Talleyrand qui a observé que ce qui va sans le dire va encore mieux en le disant ? Il vous paraît peut-être comme moi qu'il n'eût pas été superflu de le dire, si l'on songe surtout que la composition actuelle de la Société des Nations recevra peut-être demain d'importantes modifications.

\* \* \*

La guerre d'où est sortie la Société des Nations a provoqué la plus formidable explosion d'esprit national.

Apparue dès le premier jour comme la revanche du droit contre la force, elle a éveillé les espoirs de toutes les nationalités opprimées.

La Pologne est sortie de son tombeau. Les races courbées sous

joug de la monarchie dualiste se sont redressées au signal de l'émancipation. La Roumanie, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie ont salué avec ivresse l'aube si longtemps attendue tandis que l'Italie ouvrait les bras aux frères séparés. La libération de ces Alsace-Lorraine ne fut accueillie nulle part avec plus d'enthousiasme que chez nous. C'est une vieille tradition de la politique française que la sympathie pour les puissances souvent qualifiées d'un vocable désuet qui devrait bien disparaître de la langue diplomatique : les petites puissances.

Les Belges connaissent trop les sentiments d'affection et d'admiration qui lient mon pays au leur pour attendre de moi une profession de foi. La France honore dans la Belgique une Patrie passionnément éprise de son indépendance. La nation belge n'est pas, nous le savons bien, le produit de spéculations diplomatiques ; mais le résultat de dix siècles d'histoire, de luttes, de souffrances, de manières de sentir et de penser, de mœurs et de coutumes propres.

Nous considérerions comme un attentat contre l'équilibre européen toute tentative qui menacerait l'unité belge. L'intégrité territoriale, économique, intellectuelle de la Belgique nous apparaît comme un fondement de la paix.

Nous en disons autant des États nés de la grande guerre.

Le respect du Traité de Versailles et avec lui de tous les traités d'où est sorti l'ordre de choses nouveau est à nos yeux un dogme qu'on ne saurait ébranler sans mettre la paix en péril.

Voilà pourquoi nous n'avons pas vu sans regret que la Société des Nations ait jugé superflu de proclamer expressément qu'en aucun cas il ne saurait être permis d'y porter la main.

Par bonheur, les nouveaux États sentent trop vivement que leur existence même dépend du strict maintien des instruments qui l'ont consacrée pour ne pas être résolus à n'y point laisser toucher.

Ils savent que la France est sans réserve ralliée à ce point de vue. L'inclination naturelle qui l'a toujours portée à se pencher, dans leurs jours d'infortune, vers les nations souffrantes ou opprimées, lui a valu, au retour des jours heureux, de précieuses amitiés.

N'en déplaise aux esprits forts, le sentiment a sa place, il joue son rôle jusque dans la politique internationale. La raison à coup sûr doit le contrôler. Mais c'est avoir une vue bien courte et bien étroite des affaires humaines que de prétendre en bannir ces raisons « que la raison ne connaît pas ».

Nos deux nations seraient moins sûres l'une de l'autre si les liens qui les unissent, resserrés dans de cruelles épreuves, ne rapprochaient leurs cœurs autant que leurs esprits.

Nous avons vérifié la valeur de l'attachement belge, et pendant la guerre et depuis. J'oserais — si le moi n'était haïssable — en apporter un témoignage personnel. A San Remo, à Spa, tout au long des négociations où j'eus à prendre part, j'ai eu la bonne fortune d'entretenir avec les hommes d'État et les représentants de cette nation amie une collaboration aussi fructueuse qu'agréable.

Aussi bien, qu'est-il besoin de témoignages ? Les faits parlent assez haut et assez clair. A Francfort, dans la Ruhr, la France a éprouvé la solidité et la clairvoyance de cette amitié.

Nous avons connu les mêmes angoisses. Un péril commun nous a menacés : je voudrais pouvoir penser qu'il ne nous menace plus ni nous ni d'autres.

Notre intimité d'ailleurs n'a rien dont puisse s'offusquer la susceptibilité la plus ombrageuse. Nos amis savent bien qu'elle ne saurait que leur être utile.

Pourquoi n'exprimerais-je pas tout haut un souhait qui — je ne l'ignore pas — est au fond de leurs cœurs comme du mien ? L'accord si naturel, si nécessaire qui unit France et Belgique ne saurait-il s'élargir et comprendre notre grande et puissante amie commune : l'Angleterre ? Lorsque Bruxelles était sous le joug allemand et que Paris était menacé, Londres ne l'était-il pas également ?

J'espère que c'en est fait de la légende de la France militariste. Ce serait une démonstration nouvelle de notre esprit pacifique, de notre volonté de ne garder des armes que pour la défense de notre sécurité et dans la mesure où elle l'exige, que la France se présentât au monde entre la Belgique et l'Angleterre toutes trois unies dans un accord qui, de toute évidence, serait purement défensif.

Sans doute, il est à souhaiter que la transformation de la mentalité générale, que le désarmement moral, prélude nécessaire de l'autre, rendent superflus les accords particuliers, si clair qu'en soit le but.

Dépend-il de personne que la réalité soit autre que ce qu'elle est ? L'Allemagne a-t-elle reconnu sa responsabilité, fait acte de contrition ? Son attitude est à l'opposé de celle-là.

Au jour, prochain peut-être, où elle sera admise dans la Société des Nations, qui oserait garantir qu'elle n'y entrera pas avec l'arrière-

pensée de réclamer, sous une raison ou sous une autre, sous le prétexte peut-être de consolider la paix, la révision du Traité de Versailles ?

Non, l'heure n'est pas venue pour les Alliés de la grande guerre de desserrer leur union.

Qu'on ne se méprenne point sur ma pensée. Loin de moi l'idée absurde qu'il soit possible ni même souhaitable de tenir l'Allemagne en dehors de la communion des peuples.

Je n'ai cessé pour ma part de protester qu'une condition de la paix définitive était la reprise, sans arrière-pensée, de relations normales avec l'Allemagne.

Il est des terrains sur lesquels dès aujourd'hui le rapprochement peut s'opérer au grand bénéfice de tous.

Parlant, en 1907, dans une assemblée générale d'œuvres, aux côtés d'un homme politique radical : « Quel charme, s'écriait le Cardinal Mercier, dans un sentiment de confraternité que me procure mon assistance à cette assemblée ! Aujourd'hui que l'unité des croyances chrétiennes est rompue, il est si rare de se rencontrer avec ceux qui ne croient plus ou n'ont plus la même foi sur un terrain de cordiale entente ! Cette unité, j'ai confiance qu'elle se reformera un jour : je ne sais quand, ni comment ; mais, à en juger par l'universalité de l'intérêt qui se manifeste pour les classes ouvrières, il me paraît qu'elle prendra son point de départ dans un sentiment de miséricorde pour les douleurs humaines et dans un commun désir de les soulager. »

Transposant les paroles de l'éminent prélat du domaine national dans l'international, on peut avancer, sans crainte et non sens de se tromper, que l'étude des problèmes sociaux offre aux nations les plus divisées les chances les plus sérieuses de s'entendre.

Tout traité qui assure, internationalement, le respect de la santé physique, morale et intellectuelle des travailleurs, ne concourt-il pas au maintien de l'ordre, condition essentielle du progrès ? La paix politique ne va pas sans la paix sociale.

Ce n'est pas un des moindres titres de la Société des Nations à la reconnaissance des peuples que son Bureau International du Travail.

Un vaste domaine s'ouvre devant son activité. Que la journée de huit heures se consolide avec le minimum d'inconvénients et de conflits ; que la collaboration, sous des formes souples et compréhensives, de tous les facteurs de la production : employés, techniciens, employés, ouvriers, devienne une réalité riche de conséquences pour la paix sociale et la production mondiale : ces problèmes et beaucoup d'autres du même ordre sont susceptibles de recevoir leur solution de la nouvelle organisation internationale si, — de même qu'avant la guerre l'Association internationale privée pour la protection légale des Travailleurs, où Belges et Français nous coopérâmes, guida et stimula la bonne volonté des Gouvernements, — le Bureau International est aidé, de l'intérieur de chaque pays, par l'initiative nationale.

Union internationale, action nationale : les deux facteurs en effet sont inséparables.

L'accord des peuples unis dans la tourmente pour la défense et le salut de la civilisation eût été purement formel, il n'eût servi de rien si chacune des nations associées n'avait chez elle déployé les vertus indispensables pour mener à bonne fin la dure lutte dont elle avait accepté de prendre sa part.

La Société des Nations vaudra ce que valent les nations qui la composent, comme une nation vaut ce que valent ses membres.

La Société des Nations n'a rien à redouter du progrès de l'esprit national. Tout au contraire. La nation la plus forte n'est-elle point celle où le patriotisme s'alimente à la source d'un puissant esprit de famille ?

Entendons par là que la solidarité qui est la loi de l'humanité intéresse chaque nation au développement harmonieux des forces et des vertus des autres peuples.

Sans qu'ils s'immiscent en rien dans les affaires intérieures les uns des autres, il est vrai, d'une vérité profonde, que, s'agissant de peuples arrivés au même degré de civilisation et vivant dans des conditions économiques, intellectuelles et morales sensiblement analogues, ils se développeront selon le même rythme ; ils subiront les mêmes lois.

N'en avons-nous pas un exemple saisissant dans le triste spectacle offert depuis sept ans par la malheureuse Russie ? Du jour où, trahissant la cause pour laquelle le peuple russe avait versé tant de sang, ses gouvernants ont, par le Traité de Brest-Litovsk, mis à deux doigts de sa perte la cause de la civilisation, rien n'est sorti de cet immense et malheureux empire que l'exemple du désordre, de l'immoralité et de l'anarchie. En vain, des illusionnistes se sont flattés de l'espoir de

renouer des relations économiques de quelque intérêt avec un Etat sans tribunaux ni lois, c'est-à-dire sans sécurité. La vérité a pris sa revanche.

Par un heureux et équitable contraste, la paix et le calme ont régné partout et tout le temps où ont été mises en œuvre les idées maîtresses de la prospérité et de la grandeur nationales.

Le devoir primordial qui s'impose aujourd'hui à chaque nation est de produire.

Produire est le but. Pour l'atteindre une série de conditions doivent être observées qui ne s'imposent pas avec moins de force dans la paix que ne s'imposait, devant l'ennemi, le respect de la discipline. Point de travail fécond sans ordre, sans entente étroite entre tous les facteurs de la production.

Ces vérités banales, ces truismes, pour les appeler par leur nom, ne vont pas sans conséquences économiques et politiques.

La guerre a laissé derrière soi des charges écrasantes. La Belgique et la France en connaissent le poids.

Sans doute eût-il été possible de les alléguer s'il avait été mieux compris, au lendemain de l'armistice, que la nécessité de l'union entre les Alliés subsistait, même les hostilités terminées.

Le maintien des accords financiers pratiqués pour soutenir l'effort commun de la guerre ; une entente monétaire n'étaient pas moins indispensables que ne l'avait été l'entente militaire. Ils auraient prévenu des phénomènes qui ont profondément troublé l'économie de tous les pays, aussi bien de ceux à change favorable que de ceux à change avarié.

Récriminations et regrets seraient également superflus. S'il appartient à chaque peuple de faire face à ses propres difficultés, à tous les mêmes devoirs s'imposent.

Pour donner à leur production le maximum d'intensité, ils ne sauraient se passer de crédit, donc de confiance. La confiance ne se commande pas ; elle s'obtient. Restriction féroce des dépenses, économies, prohibition de tout emprunt qui n'aurait pas pour but l'assainissement des finances : on ne connaît pas d'autres moyens de la conquérir et de la garder.

Nous ne sommes plus au temps heureux où étaient licites les discussions d'école sur l'impôt le meilleur ; où des joutes parlementaires ou académiques — c'est quelquefois la même chose — mettaient aux prises défenseurs de l'impôt direct et partisans de l'impôt indirect.

Dans les nécessités dévorantes des budgets, il n'est plus d'impôts à écarter que ceux qui, par leur excès ou leur mauvaise assiette, risqueraient de mettre en fuite la matière imposable.

Le devoir fiscal a remplacé le devoir militaire : il n'est pas moins impérieux.

Hier, la défaite de son pays aurait sonné pour chacun de ses membres l'heure de l'esclavage. Aujourd'hui, la ruine de la nation consumerait sa propre ruine.

Au moment où l'on réclame de tous les citoyens le maximum de travail et de sacrifices, comment ne pas se rendre compte que de telles prémisses appellent pour corollaires la prime à l'initiative privée, l'encouragement aux activités individuelles ?

Qui ne voit d'autre part que cette invitation au labeur commande l'apaisement des luttes intestines ?

Si la Belgique et la France, pour ne parler que de nos deux pays, ont pu, durant une si longue période, fournir un si prodigieux effort, c'est qu'en France comme en Belgique tous les esprits tendus vers le même but étaient fraternellement unis dans la même volonté.

Toutes les puissances morales travaillaient dans le même sens contre l'ennemi commun.

Puisque nous ne sommes plus en guerre mais qu'on ne peut pas encore, hélas ! affirmer que règne la paix, pourquoi donc interrompre sitôt cette bienfaisante trêve ? Diviser les citoyens contre eux-mêmes, manquer de respect à la libre pratique des convictions religieuses, c'est commettre un crime contre la paix et compromettre le relèvement des nations meurtries par la guerre.

J'entends que dans les pays libres comme les nôtres, où la vie publique est intense, les partis ne supportent pas aisément de renoncer trop longtemps à leurs occupations favorites.

L'opinion publique, qui ne pardonne pas, suivant un mot fameux, les fautes qu'on lui a fait commettre, veut le maintien de la paix intérieure. Elle saura parler assez haut et assez ferme pour se faire obéir.

ALEXANDRE MILLERAND.



## La situation en Flandre

*Ce n'est plus un secret pour personne que la situation à Louvain est grave au point de faire craindre le pire.*

*La revue catholique des idées et des faits se doit de continuer à renseigner l'élite catholique du pays sur le problème qui met en question l'unité et l'existence même de la Patrie.*

*Nous avons demandé à un observateur bien placé pour connaître la réalité flamande, d'exposer objectivement la situation.*

*Voici son article.*

*Nous croyons qu'il est absolument exact dans sa description de l'état des choses en Flandre.*

*La genèse, et surtout la responsabilité de cet état de choses, ne sont pas examinées. Nous avons trop souvent donné ici même nos idées à ce sujet pour y revenir aujourd'hui.*

*Le plus urgent d'ailleurs en ce moment n'est pas d'établir les responsabilités, mais de chercher les remèdes.*

*Notre correspondant en indique quelques-uns. Sans souscrire entièrement à ses vœux, et sans être aussi optimiste, nous sommes d'accord avec lui sur l'ensemble : il faut absolument décharger l'atmosphère en Flandre.*

*On objectera peut-être que dans l'étude que nous publions il n'est pas assez fait mention de ce que devraient faire les chefs du peuple flamand, en particulier vis-à-vis de la jeunesse flamande.*

*C'est vrai.*

*Mais les lignes ci-dessous visent à mettre au courant non pas des flamingants, mais des Belges dont le patriotisme éclairé peut beaucoup pour une détente à laquelle est lié le sort du pays.*

*Nous pouvons affirmer que notre correspondant est de ceux qui emploient toute leur influence à réagir, en pays flamand, contre les excès des nationalistes et les errements d'une jeunesse dont l'exaltation mystique et le romantisme racique et culturel donnent les plus graves appréhensions.*

Abbé R. G. VAN DEN HOUT.

En général la situation du parti catholique est excellente en pays flamand. Partout se manifeste chez les dirigeants un vif désir d'union, auquel correspond dans les masses un véritable besoin d'adhérer à un parti robuste et traditionnel, qui défende tout à la fois les intérêts religieux, moraux et matériels de la population.

Il y a donc lieu d'être franchement optimiste.

Ne croyons pas toutefois que tout soit pour le mieux dans la meilleure des Flandres. Le corps catholique porte une blessure, qui risque de devenir une plaie incurable et de causer des troubles profonds à l'avenir. C'est le mouvement nationaliste flamand qui se présente sous des formes diverses sur le terrain politique, mais qui recrute ses adeptes en grande majorité parmi les catholiques.

Le *Frontpartij* subsiste toujours. C'est un parti neutre, qui lutte pour l'autonomie politique de la Flandre ; il compte pour le moment 4 élus à la Chambre. La neutralité de ce parti fut pour lui une cause de discrédit parmi les populations foncièrement catholiques de la Flandre Occidentale et du Limbourg. Aussi est-il probable que les candidats anciens ou nouveaux de ce parti se présenteront dans ces provinces comme *Roomsch-Katholieke Vlaamsche Nationalisten* (c.-à-d. des nationalistes flamands catholiques romains).

Depuis quelque temps il a été fondé un groupement intitulé *Verbond der Roomsch-Katholieke Vlaamsche Nationalisten*,

dont le nombre d'adhérents n'est pas connu, et sans doute peu considérable, mais qui est dirigé par des théoriciens du nationalisme flamand, réclamant l'autonomie de la Flandre au nom du droit naturel et des principes catholiques. Ce groupement présentera des candidats dans beaucoup d'arrondissements.

Le *Frontpartij* subsistera comme tel en Brabant, et en Flandre Orientale, où il a conclu une alliance avec le parti Daensiste, qui dispose toujours d'un contingent assez considérable à Alost.

Il y aura donc dans tous les arrondissements flamands des candidats frontistes ou nationalistes flamands, qui seront au moins pour les neuf dixièmes des catholiques. Ce n'est pas tout. Il vient de se former à Gand un nouveau parti, qui s'intitule *Katholiek-kristen volkspartij van Vlaanderen* (parti populaire catholique chrétien de la Flandre) qui adopte au point de vue linguistique le programme des nationalistes flamands et groupe à côté de certains intellectuels, entraînés par le professeur Daels, des organisations d'ouvriers chrétiens représentés par M. Verheecke, qui sera le candidat du parti.

Quelles que soient les causes de la scission politique parmi les ouvriers chrétiens de Gand-Eecloo, c'est un fait que le mouvement nationaliste recrutera par là des adhérents dans le monde ouvrier chrétien.

En Flandre Occidentale certaines organisations ouvrières chrétiennes marquent également une tendance à la dissidence et une sympathie prononcée pour les principes du nationalisme flamand catholique-romain.

De tout cela il ressort clairement qu'il règne en Flandre une crise dans les esprits, crise profonde s'il en fut, et qui se manifeste parmi certains intellectuels, parmi certains éléments démocratiques et surtout dans la jeunesse.

\* \* \*

Les causes de tout cela ? Elles sont diverses.

Tout d'abord le mécontentement des flamingants, qui date depuis la guerre et qu'aucune satisfaction ne calma. Après la guerre les Flamands furent blessés dans leur amour-propre par la rage antiflamingante qui fut longue et vive. Aucune loi ne fut votée qui donnât satisfaction. La création de l'Université système Nolf causa une déception profonde, suivie d'une vive irritation. Et on attend toujours vainement une bonne loi réglant l'emploi des langues à l'armée, une loi d'amnistie, etc.

Cette situation est exploitée sans trêve par une *presse exaltée ou pernicieuse*.

Citons entre autres le journal anversois *De Schelde*, organe soi-disant neutre mais d'une impudence incroyable et auquel tous les moyens sont bons pour discréditer les catholiques non-nationalistes. Un hebdomadaire, *Vlaanderen*, organe de doctrine et de sophistique, est imprimé en Belgique mais rédigé par des activistes réfugiés en Hollande. On devine sa tendance. Dans le même genre est l'hebdomadaire anversois *De Ploeg*. Un hebdomadaire à plus grand tirage est le *West-Vlaming*, feuillé d'intérêt provincial west-flamand, mais en même temps d'un nationalisme exalté. Un autre hebdomadaire très connu, *'t Getrouwe Maldeghem*, vient de se mettre à la disposition du nouveau parti gantois.

Toutes ces feuilles, et une quantité d'autres de moindre importance, répandent sans cesse les idées du nationalisme flamand, accompagnées, cela va de soi, d'une critique violente des anciens partis, surtout du parti catholique. Ajoutez à cela deux journaux satiriques, *Tybaert de Kater*, cynique et grossier, et *Pallietor*, d'un scepticisme railleur, qui ajoutent chaque semaine leurs notes dissolvantes au concert de la critique.

Cette presse est beaucoup lue.

Elle est au surplus bien servie par les « affaires ». Car malheureusement nous assistons en Flandre à une cascade ininterrompue d'affaires, qui secondent à souhait ceux qui répandent le trouble et l'exaltation dans les esprits.

Citons en commençant par les plus récentes : L'affaire de Louvain, l'affaire Deman, l'affaire Meert, l'affaire Depla, l'affaire Mulier, l'affaire De Beuckelaer, les procès activistes, etc., etc., etc.

Nous parlerons plus loin de l'affaire de Louvain.

L'affaire Deman. Tous les Flamands estiment — à tort ou à raison — qu'il était en état de légitime défense, et en tout cas qu'il n'y a aucune raison de le garder en détention provisoire. Mais au lieu de le traiter au moins comme Colbacq, le parquet bruxellois a même refusé à Deman d'assister au baptême de son premier bébé, né il y a quelques jours ! Cela blesse le sentiment flamand.

L'affaire Meert. Hippolyte Meert fut activiste, c'est entendu. Ses amis voulaient faire de son enterrement une manifestation ; c'est encore exact. Mais enfin, sans l'interdiction du bourgmestre de Gand, la manifestation aurait passé presque inaperçue. Meert aurait été enterré avec fleurs et couronnes, cortège et discours, mais le lendemain personne n'en aurait plus parlé ! Maintenant au contraire des scènes regrettables ont eu lieu. L'attitude de la police gantoise devant le cadavre a suscité partout en Flandre de l'émotion et de l'indignation.

L'affaire Depla ! Le docteur Depla fut un vieillard vénéré par tous ceux qui le connaissaient. Un homme d'un dévouement sans bornes, d'une intégrité parfaite. Fut-il clairvoyant en matière politique ? Le peuple ne se pose pas cette question. Mais il fut condamné pour trahison, direz-vous ! « La justice belge, réplique-t-on, a été si sévère pour les flamingants, si indulgente pour les autres ! » Depla est considéré comme un idéaliste décédé en exil. On lui fit des funérailles magnifiques.

Mais voilà qu'on interpelle au conseil communal de Courtrai. Par patriotisme ? « Allons donc ! vous répond-on, par basse politique. »

Les libéraux veulent interpeller à la Chambre ?

Beaucoup d'intellectuels flamands voudraient donner à Monsieur Janson la réponse que Camille Huysmans a déjà donnée dans son journal : « Si j'avais pu prévoir cette interpellation, moi aussi je serais allé à l'enterrement de M. Depla ! »

Il est un fait que toutes ces affaires blessent profondément les flamingants, qu'ils soient nationalistes ou non. Car il existe entre Flamands une solidarité raciale très naturelle, comme il en existe d'ailleurs une entre Wallons, de quelque opinion qu'ils soient.

\* \* \*

Les nationalistes flamands mènent une *propagande effrénée* ; plusieurs anciens activistes s'y dépensent avec ardeur. Le mouvement pour l'amnistie est une des formes de cette propagande. Borms en est le prétexte. On le fait passer pour le grand martyr de la cause, et le culte qu'on organise atteint un degré littéralement... irlandais.

Les étudiants de Louvain n'ont-ils pas un jour mis le genou en terre en face de la prison centrale ?

Cela nous amène à parler de la situation à l'Université. Cette situation tourne au tragique. Pour le moment cinq étudiants flamands ont été exclus de l'Université.

Voyons les rétroactes : En avril ou mai dernier, lors du congrès Pan-néerlandais, l'étudiant wallon Colbacq faillit tuer d'un coup de revolver l'étudiant flamand Vallaeys.

Colbacq ne fut pas chassé de l'Université, mais reçut le

conseil de ne plus venir à Louvain, l'autorité académique ne voulant pas devancer ni influencer la justice.

Un avis rectoral défendit jusqu'à contre-ordre toute manifestation de la part des étudiants.

Les étudiants flamands se persuadèrent que cet ordre était dirigé contre leur mouvement. Leur président Beekman protesta d'un façon fort insolite, par une lettre ouverte affichée sur les murs de Louvain.

Il fut immédiatement exclu de l'Université.

Après les vacances, NN. SS. les Evêques confirmèrent et prorogèrent l'interdiction des manifestations.

Cependant certaines réunions furent autorisées.

Entretiens on avait répandu un manifeste de la fédération des étudiants flamands, soutenant une thèse très caractéristique de la mentalité des étudiants de Louvain : Nous respectons nos autorités dans les limites de leur compétence. Mais en défendant nos manifestations et notre propagande nationalistes, on nous accule à un grave problème de conscience.

D'une part comme catholiques nous sommes obligés en conscience de faire nos études à l'Université de Louvain, d'autre part notre conscience catholique nous oblige de nous préparer dès maintenant au rôle social et nationaliste que nous aurons à jouer plus tard parmi notre peuple.

Une réunion eut lieu où l'ex-député frontiste M. Borginon prit la parole. D'autres orateurs encore, parmi lesquels M. De Beuckelaer, vinrent à Louvain. Ces réunions provoquèrent deux nouvelles exclusions, celles de MM. Romsee et Herbert. Elles causèrent un grand émoi parmi les étudiants. Il y eut une manifestation en rue, et même une grève des cours.

Cette semaine deux autres exclusions suivirent. Le motif fut la participation à une nouvelle réunion, où aucun des orateurs attendus ne se présenta, mais où les étudiants manifestèrent en l'honneur de leur camarade Vallaeys, qui venait de quitter l'hôpital, et aussi en l'honneur de la mémoire des activistes Meert et Depla.

\* \* \*

Tout cela cause un vif émoi en pays flamand. Les nationalistes exploitent frénétiquement cette « terreur antiflamande » de Louvain. Mais les autres Flamands, *tout en reconnaissant sans restriction le droit et le devoir de l'autorité académique de faire respecter la discipline et le devoir des étudiants d'obéir*, se demandent cependant où cette rigueur soudaine aboutira et si le conflit ne pourrait pas être terminé à l'amiable ?

A Louvain même l'excitation des étudiants est extrême. Pour comprendre exactement cette situation, il faut savoir :

1° Que les étudiants flamands, c.-à-d. la partie active d'entre eux, ont une tendance très marquée à prendre les choses au tragique. Ce qui paraît à d'autres une simple question de discipline, est pour eux une grave question de principes. Ils font de la théorie sur tout et à propos de tout, et en appellent au droit naturel et au droit canon contre le moindre texte d'un avis rectoral.

2° Ensuite, comme ils sont idéalistes et radicaux, ils se croient obligés en âme et conscience d'être nationalistes, et comme ils sont jeunes et romantiques ils considèrent toute mesure disciplinaire comme une atteinte directe à leur sainte cause. De là que « la lutte respectueuse mais tenace » contre « les tentatives d'écrasement » de la part de l'autorité, leur apparaît comme un devoir.

3° Ils sont aussi naïfs et inexpérimentés, et livrent par conséquent leurs esprits et leurs cœurs à toutes les théories et à toutes les exaltations des chefs nationalistes. Ceci comprend

entre autres la vénération pour les activistes, que ces jeunes gens de 20 ans (qui en avaient 14 en 1918) ne connaissent guère et cela explique encore qu'ils se laissent manœuvrer par certains éléments étrangers à l'Université qui veulent pêcher en eau trouble, et dont les plus notoires ne sont même pas catholiques.

Ajoutez à cela certaines paroles ou certains gestes d'autorités, mal compris ou mal interprétés, et tous les racontés transmis par des imaginations excitées, et vous comprendrez que la situation à Louvain est tragique. D'autant plus que les étudiants qui sont à la tête des organisations flamandes sont des jeunes gens d'élite, exemplaires au point de vue chrétien et qui deviendront en Flandre les chefs de demain.

\* \* \*

Pourtant nous demeurons optimistes, à condition qu'on évite à temps que la blessure devienne une plaie.

Mais les moyens ?

Nous sommes persuadés qu'ils existent.

Pour la situation générale, le moyen de l'assainir est de résoudre une fois pour toutes la question flamande. Donner aux Flamands l'Université flamande, l'égalité en droit et en fait à l'armée, dans l'administration, dans la justice. Accordez l'amnistie, le plus tôt possible. En un mot, annihiler les principaux griefs. Les circonstances se chargeront alors de ramener le calme dans les esprits.

Quant à Louvain, un rapprochement entre les étudiants et l'autorité académique serait-il donc impossible ? Faut-il désespérer de trouver d'aimables compositeurs pour terminer le conflit ? L'énorme majorité des étudiants flamands le désire, et tournerait bien vite le dos aux quelques pêcheurs en eau trouble, si un appel cordial et compréhensif leur était adressé, autrement qu'« ad valvas ».

Ces jeunes gens ne sont pas des révolutionnaires. Ce sont des idéalistes et ils ont très bon cœur. Mais ils sont soupçonneux, peu habitués aux rapports francs avec les autorités supérieures (ce qui est malheureusement un fait général chez les catholiques flamands) et pour le reste très pointilleux sur les principes et sur les mots.

Mais une *Alma Mater* ne saurait-elle pas comment s'y prendre avec les caractères, si divers soient-ils, de ses enfant bien-aimés ?

\* \* \*



## André Van Hasselt et la Métrique moderne

La mémoire d'André Van Hasselt qu'on a commémorée samedi serait, selon quelques-uns, comme une simple borne millénaire. Il semble bien qu'il y ait, là-dedans, quelque irrévérence et beaucoup d'injustice. C'est pour le moins une chapelle votive, un de ces édicules de piété et de vénération échelonnés, depuis Froissart, Commynes, Lemaire de Belges, aux berges de la route du passé, et qui indiquent quelque sommet resté hors flots d'une époque d'art disparue, quelques fortes personnalités isolées et esthétiques. Ces hommes que rappellent les édifices consacrés, n'ont pas toujours apporté, dans leurs œuvres, de quoi enrichir abondamment le patrimoine des siècles. Mais ils apparaissent comme établis sur des dates importantes ; ils représentent l'esprit d'un temps ; ils accusent un tournant de l'évolution séculaire ou bien le triomphe de certains mouvements d'art passagers et locaux.

Roland de Lattre évoque tout le prestige de l'école contrepoinliste

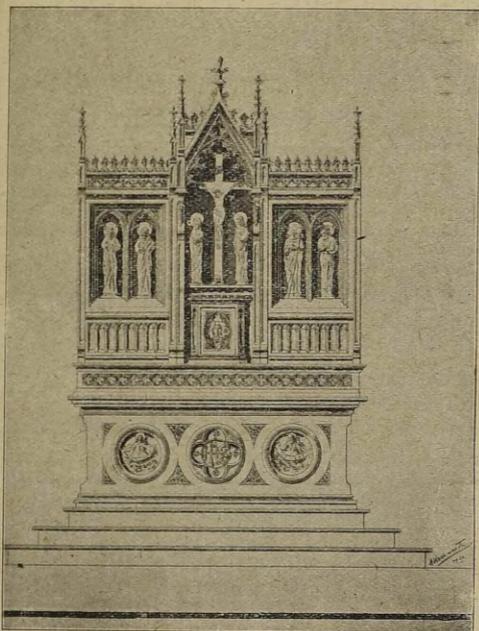
# Grands Ateliers d'Art Religieux

## COMPAGNIE DES ARTS

POPPE & C<sup>ie</sup>, BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 3.000.000 Francs



SPÉCIALISÉS POUR L'EXÉCUTION DE TOUS TRAVAUX DE  
MOBILIER D'ÉGLISE — SCULPTURE — PEINTURES RELIGIEUSES  
— TABLEAUX — DECORATION MURALE — STATUAIRE —  
BRONZE — CUIVRE — ETC. — EN TOUTES MATIÈRES ET EN  
: : : : TOUS STYLES : : : :

PRIX — DESSINS — DEVIS — VISITES  
GRATIS SUR DEMANDE

ENTREPRISES GÉNÉRALES — BELGIQUE — ÉTRANGER

FOURNITURES COMPLÈTES POUR ÉGLISES,  
: : CHAPELLES ET SACRISTIES : :

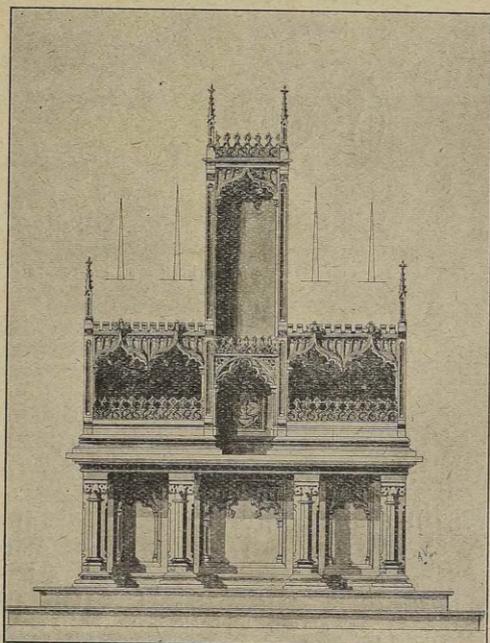
STUDIO — ATELIERS — BUREAUX

15 - 17 - 19 Rue de la Croix de Pierre,

BRUXELLES — Téléph. : 479.60 - 483.11

Adresse télégraphique : Artes - Bruxelles

Comptes chèques postaux 1057-27 : :





**MICHEL SWARTENBROECKX**

AGENT DE CHANGE AGRÉÉ

22, rue Royale, 22 (Parc), BRUXELLES

Téléphone : 209.06

Compte-Chèque-postal : 126.202

Adresse Télégraphique : Swarthourse-Bruxelles

**ORDRES DE BOURSE**

Renseignements financiers de premier ordre

Circulaire privée gratuite sur demande

## Action catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage  
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.

## De Backer-Van Camp

73, Rue Royale

(en face de la Colonne du Congrès)

TÉLÉPHONE : 275.63

**BRUXELLES**

OBJETS D'ART - PORCELAINES - CRISTAUX

VERRERIES D'ART

DE

**" LALIQUE ,,**

## Voyages Belges

36, Boulevard M. Lemonnier

BRUXELLES

Voyages individuels et collectifs à forfait et en tous pays

## Une Semaine à la Côte d'Azur : 650 francs

Prix comprenant chemin de fer, hôtels, excursions en auto-car, pourboires et taxes. — Départs à volonté.

## Rome et l'Année Sainte 1925

Départ accompagné toutes les semaines à partir du 21 Décembre 1924.

Journal envoyé, à titre gracieux, sur demande, à tous les lecteurs de la REVUE CATHOLIQUE.

## Brasserie Léopold

Société Anonyme



# LÉOPOLD



Rue Vautier-Bruxelles



302,69 & 302,75



Brapold, Bruxelles



Bruxelles, Q.-L.



17117.

## Nos déclarations au fisc des matières premières employées

1913		760.115 kilogs
1914/18	■ Période de guerre, affaires quasi nulles, pas de fournitures aux boches.	
1919		371.750 kilogs
1920		767.025 kilogs
1921		1.109.450 kilogs
1922		1.635.930 kilogs
1923		2.226.030 kilogs

Chiffres éloquents

Accroissement considérable

} dus à nos Bières de

Qualité fine

Forte densité

MALTS FINS HOUBLONS FINS

Toute cette augmentation est due à une très forte demande de :

**NOS BIÈRES FINES**

**STOUT LEOPOLD**

Densité 7°5

**LIBERATOR LEOPOLD**

(Munich) Densité 6°2

**BOCK LEOPOLD**

(Pâle) Densité 5°2

**La concurrence par la qualité**

Commines résume toutela saveur des chroniques, afeules de l'histoire. Lemaire de Belges incarne cette lente cristallisation du rythme poétique qui aboutit, chez Ronsard, à une telle richesse odolique et configurative qu'il n'est personne, entre les poètes, qui ne soit, après lui, son débiteur.

Et peut-être est-ce un mérite équivalent qui fera, devant l'histoire, le plus haut renom d'André Van Hasselt. Sans doute fut-il, outre le précurseur de la rythmique moderne, un excellent romantique. Il vécut dans l'ombre de Hugo. Il a, à un degré moindre, son tour de phrase nombreux répandu à travers strophes, sa belle sonorité verbale, son cliquetis tintinnabulant de rimes, sa facilité de l'image émonvante et de l'antithèse inattendue. Mais même ses *Quatre Incarnations du Christ*, la plus originale de ses créations, manquent de réalisation catégorique, solide et personnelle, par quoi vivent nos œuvres dans la mémoire des hommes.

Mais là, où il y a lieu qu'on lui laisse sans conteste tout le mérite de son invention, c'est où il s'ingénia à verser dans le rythme français la belle et sonore musicalité du vers germanique.

On ne l'a pas assez dit. Ce rythme du vers moderne date de Van Hasselt. Avant lui, on ne trouve que la cadence, c'est-à-dire cette sorte de mélodie monotone et balancée qu'assure la mesure. La cadence a pour base les syllabes mesurées. Devant la mesure, il y a égalité entre les syllabes. Sans doute y en eut-il parmi nos grands poètes, ne serait-ce que Racine, à qui l'instinct musical a suggéré mille innovations spontanées, entre les limites de la mesure. Mais aucune loi n'avait été, par eux, établie ou révélée, où s'assit cette musique inhérente à leurs strophes ailées et pures qui l'assurât, en mit l'usage à la portée d'une oreille fine et d'une heureuse ingéniosité.

Van Hasselt indiquera cette loi. Il divisera les syllabes, selon la méthode germanique, en fortes et en faibles, ou, si l'on aime mieux, en accentuées et en non accentuées.

Le latin connaissait les longues et les brèves. L'admirable musique du vers virgilien réside dans leurs heureux mélanges. Ce mariage des longues et des brèves constituait le pied. Le pied comptait deux ou trois syllabes. Le mariage des pieds constituait le vers. Le vers comptait jusqu'à six pieds et dix-sept syllabes. Ce jeu musical de syllabes dans les limites du pied, du vers, de la strophe, assure l'incomparable mélodie de la rythmique gréco-latine.

La poésie française ne garda des vers latins que la mesure. Mais la poésie germanique lui emprunta son rythme dont elle changea la base. Elle l'appliqua non plus sur des longues et sur des brèves, mais sur les fortes et les faibles. Pareille musique, Van Hasselt qui avait vue sur plusieurs langues nordiques songea à l'ajouter au domaine des lettres françaises. Ces tentatives où il s'essaya n'obtinrent que de partielles réussites. C'était, on s'en rendra compte, des entraves nouvelles, des difficultés ajoutées à d'autres dont avait déjà si vivement à se plaindre le romantisme alors régnant.

En somme, l'entreprise n'aboutit pas. Mais le branle était donné. Plus tard, à la naissance du verlibrisme, on reprendra, sans indiquer le précurseur, la tentative avortée. Avec une habile remise au point, on l'incorporera à la poésie française. Aujourd'hui, le poète français dispose d'un vers admirablement rythmé : il y a toujours la mesure, puisque aussi bien est-il nécessaire qu'on use, pour le vers, d'un nombre limité de syllabes. Mais cette simple mesure, appuyée sur la césure et les autres coupes, se renforce du jeu musical et varié des fortes et des faibles.

Van Hasselt, selon les Germaines, imposait au vers une figure rythmique absolue, moins libre même, dans sa forme, que la légère et flottante architecture du vers latin. Il leur voulait des pieds et il voulait ces pieds identiques dans leur mélange. On les veut aujourd'hui libres dans leurs combinaisons. On n'admet que la pure fluctuation rythmique dans le champ du nombre. Les faibles et les fortes se suivent, se combinent, se marient selon la dictée de l'oreille, entre les limites extrêmes de la mesure.

La césure, aide obligatoire du nombre, n'est maintenant qu'à titre de libre servante. La musicalité rythmique des pieds se suffit à elle-même, dans leur variabilité mélodieuse.

Une certaine école s'est même allégée de la rime et on peut discuter s'il y a perte ou gain. Mais où il y a gain, incontestablement, c'est dans la substitution du rythme à la simple cadence.

Cette nouveauté issue de son invention, nous la devons à Van Hasselt. Nous lui devons aussi le vers de neuf syllabes. La prosodie française autrefois le répudiait, comme ces enfants malformés que Sparte vouait aux Gémonies. Van Hasselt le coupa en trois pieds ana-

pestiques. Ainsi se trouve-t-il être le plus musical d'entre les vers français :

*Le frisson vaporeux des mystères.*

Il créa aussi le vers de quatorze syllabes :

*On en serait des oiseaux balancés de branche en branche.*

Il s'attacha, avec une réussite moindre, au vers de onze.

L'accentuation française, il en avait indiqué les règles. L'accent tonique porte, en français, sur la dernière syllabe des mots, si celle-ci n'est point une muette. Si elle l'est, il porte sur l'antépénultième. Si le mot a deux ou trois syllabes, la première ou les deux premières sont inaccentuées. Si le mot compte quatre syllabes, la seconde et la quatrième supposée non muette portent l'accent ; et ainsi de suite.

Ainsi pour les mots seuls. Dans les groupements voulus par la prononciation rationnelle, les mots rattachés se présentent, devant l'accent, comme s'ils n'en faisaient qu'un. Dans « la clarté », « té » est accentué, « la » et « clar » ne le sont pas.

Instinctivement, Racine marie les fortes et les faibles pour en faire des pieds :

*Je | viens | selon | l'usa | ge antique et sol | emel.*

Lamartine a écrit :

*Le roi | brillant | du jour | se couchant | dans sa gloire. |*

De pareilles combinaisons sont variables presque à l'infini. Elles assurent au vers français sa fluctuation verbale, sans le secours de la coupe médiane.

*Elle naît dans la plaine moins que d'un vain souffle...  
Avec le vase de son âme entre les bras..*

L'oreille est désormais le seul arbitre. Elle commande, elle admet, entre les limites de la mesure. Son seul instinct en juge. Mais, s'il est suivi, combien plus riche en sera la modulation prosodique qu'au te mpsde la simple mesure !

Sans doute, un vers se maintiendra-t-il, par son seul et bon équilibre, dans l'étroit corset du nombre renforcé par la césure. Un écolier débutant y trouvera un moule tout prêt à recevoir la forme du vers. Mais un vers de libre allure, dansant sur la corde des mots, épanoui dans son mouvement oscillatoire, ne trouvera son balancier régulateur que dans le secours du seul rythme.

EMILE DESPRECHIN.



## Le Professeur Sapiens et le suffrage féminin

Je rencontrai le professeur Sapiens avant-hier, au coin du Boulevard et de la rue du Luxembourg.

Le froid nous mordillait le bout du nez et des oreilles ; le brouillard auréolait les réverbères ; le professeur Sapiens cachait le bas de son visage sous un grand col d'astrakan.

Il ne me donna pas le loisir d'émettre sur le temps les considérations d'usage.

— Vous avez lu ? C'est en janvier que l'on discuterait à la Chambre la question du suffrage féminin.

— Je l'ai vu, en effet, répliquai-je. Les partisans mébranlables de la réforme, comme Huysmans, doivent se réjouir d'en voir amorcer la discussion à une époque où leurs convictions doivent encore être pour. J'estime que cela ne déplaira pas non plus à beaucoup de nos amis, sincèrement désireux de voir voter les femmes...

— Et que je ne comprends pas, interrompit le professeur Sapiens d'un ton tranchant.

— Vraiment ? Vous m'étonnez. Le parti catholique n'est-il pas unanime à vouloir le suffrage féminin ?

— Voire, voire ! Et il est certain que tous les catholiques ne le sont pas. Nous avons dans nos rangs des adversaires éminents et résolus de l'extension du suffrage aux femmes. Ils sont dans le vrai.

— Alors vous faussez compagnie à ces dames ?

— Pardon, je ne leur fausse pas compagnie pour l'excellente raison que je n'ai jamais marché de conserve avec certaines d'entre elles sur la voie du suffrage féminin. Je maintiens mes positions, voilà tout.

— Et vous avez pour cela de sérieux motifs, j'imagine ?

— Diable !

Le professeur Sapiens me paraissait en veine de confidences. Je me jurai de découvrir le fond de sa pensée.

— Si vous m'expliquez cela, Monsieur le professeur ?

— Volontiers. Mais marchons, pour ne pas geler sur place...

Je me mis à la gauche du professeur Sapiens (il a deux fois mon âge) et nous nous enfonçâmes dans le brouillard piquant.

— Oui, commença le professeur Sapiens, je suis adversaire du suffrage féminin. Je le suis pour des raisons de principe. Je le suis aussi, surabondamment, pour des motifs dont certains de nos amis ont tiré une conclusion opposée à la mienne.

— Des motifs... d'opportunité, risquai-je.

— Vous l'avez dit. D'abord, à mon sens, le suffrage n'est pas un *droit*.

— Vous entrez immédiatement dans le vif, observai-je, et vous tranchez net.

— Oui. Ce n'est pas un droit de la personne humaine. En raison de sa nature sociale, l'homme a le droit d'être bien gouverné, non celui de prendre part, par le suffrage, au gouvernement.

Le suffrage est une *fonction publique*, confiée dans l'intérêt commun à ceux qui, par leur clairvoyance et leur honnêteté présumées, présentent à la nation des garanties suffisantes pour l'élection de mandataires publics éclairés et probes.

C'est aller à l'encontre de cette fin que d'écraser sous la masse des votes peu éclairés, peu soucieux du bien public, faciles à égarer par l'erreur ou les passions, l'élite des voix sages et justes. Sans compter que cette foule est conduite par quelques meneurs, conduits eux-mêmes par l'ambition ou l'intérêt. Ainsi, sous l'apparence d'une majorité, c'est une minorité, deux fois infime, qui gouverne le pays. Tâine a merveilleusement « illustré » cette constatation en décrivant l'avènement des Jacobins. Un parlement constitué ainsi n'est point la représentation de la nation, et les lois qu'il fait ne sont point la volonté nationale.

Assurément il est souhaitable que, selon le vœu de S<sup>t</sup> Thomas, tous aient quelque part au gouvernement de la chose publique ; mais l'égalité des votes est, si l'on considère l'intérêt particulier, une profonde injustice ; si l'on considère, comme il faut le faire, l'intérêt public, c'est une profonde aberration. Cent mille incompétences additionnées peuvent bien étouffer sous leur masse les voix de la raison et de la capacité : elles ne font pas une compétence. De même que l'addition de volontés non douées d'autorité, l'une à l'égard de l'autre, ne fait pas l'autorité, ou, encore, que le nombre ne fait pas la souveraineté. La forme et les dépositaires du pouvoir sont désignés par les hommes et par les circonstances. Le pouvoir vient de Dieu.

À ce moment le professeur Sapiens faillit se faire écraser. Il n'avait pas entendu plus que moi le coup de sifflet de l'agent à poste fixe de la rue de la Loi, et il fut à deux doigts de se faire happer par un taxi.

— Ces chauffeurs sont imprudents, me confia-t-il.

Il poursuivit :

— Beaucoup de conservateurs (et j'entends ici tous les membres du parti de l'ordre, y compris ceux qui admettent les plus larges réformes démocratiques et sociales) se sont résignés au suffrage universel comme à l'inévitable (sans que ce caractère inévitable leur eût été démontré), espérant en corriger les effets pernicioeux par le suffrage des femmes.

Mais y ont-ils assez réfléchi ? Si les électeurs conservateurs mariés (n'ayant chacun qu'une voix) sont inférieurs en nombre aux électeurs mariés du cartel des partis adverses (ces électeurs n'ayant non plus qu'une voix chacun), et si nous supposons par exemple que les conservateurs soient sept et les anti-conservateurs dix, en quoi cette situation sera-t-elle corrigée par l'adjonction, dans le parti conservateur, de sept voix féminines aux sept voix masculines, si dans le parti adverse dix voix féminines sont ajoutées aux dix voix masculines ? La proportion de sept à dix se trouvera changée en la proportion de quatorze à vingt, c'est-à-dire que l'écart sera le même, proportion gardées !

— Mais, risquai-je, il y a plus de femmes ayant un certain fond chrétien dans le parti anti conservateur qu'il y a de femmes plus ou moins rationalistes ou indifférentes dans le parti que vous avez désigné sous le nom général de conservateur.

— J'en tombe d'accord, concéda le professeur Sapiens. Mais quand nous voyons encore des libéraux religieux et amis de l'ordre voter pour les éléments anticonservateurs et antireligieux, espère-t-on sérieusement voir les femmes des radicaux, des socialistes, faire preuve de plus de logique et mettre leur suffrage d'accord avec leurs convictions chrétiennes ou plutôt avec ce vague sentiment de religiosité et de traditionalisme qui leur reste d'une lointaine éducation ?

Supposons pourtant qu'il en soit ainsi : il n'en sera point ainsi longtemps. Un des chefs socialistes du parlement le déclara naguère : l'éducation de la femme n'est point faite. Quand elle le sera, la femme pourra être investie du droit de vote.

Si cette éducation de la femme, suivant les idées de Bebel ou au moins suivant la libre-pensée, n'est point achevée, elle est cependant en bonne voie, et le pointage des futures voix féminines par nos amis confiants pourrait bien lui ménager des déceptions.

— Pourtant, interrompis-je, vous reconnaîtrez que la femme, peu intéressante pour les politiciens adverses, vit encore, chez nous, hors de la mêlée des partis.

— Mon ami, vous touchez ici l'endroit sensible. Donnez à la femme, promettez-lui le droit de vote, et la voici aussitôt l'objet, la proie d'une propagande multiforme, adroite, perfide, intense, qui s'attaquera, aux quelques principes, aux quelques idées directrices et saines qu'elle a pu conserver en matière de religion, de moralité, de traditions, pour ne laisser debout qu'un seul axiome : posséder, jouir, « vivre sa vie » !

Comment la femme semi-chrétienne du libre-penseur, du radical, du socialiste trouvera-t-elle dans sa raison et son vouloir une force de résistance suffisante pour repousser un ennemi qui trouve des intelligences dans la place, une secrète complicité dans le cœur, dans les nerfs, dans toute la nature féminine, dans l'influence du mari, dans la tyrannie du milieu ?

— Mais, rétorquai-je, les conservateurs, de leur côté, exerceront leur propagande !

— Oui, mais quelle lutte inégale pour nous, qui ne pouvons ni flatter les passions ni recourir au sophisme ! Que l'on

compare rien que les moyens matériels, la diffusion, l'activité des deux propagandes, et l'on n'insistera pas. Comment d'ailleurs pénétrer, soit par le propagandiste, soit par le tract ou le journal, au foyer du socialiste, dans les milieux libres-penseurs, une fois ceux-ci organisés pour l'attaque et pour la défense ?

Que dis-je, loin d'espérer gagner à la politique conservatrice les femmes et les filles de nos adversaires, nous aurons à défendre les nôtres contre leur propagande. Et déjà ne sont-elles pas attaquées habilement, journalièrement, partout, sous toutes les formes ? Le livre hostile, sous couleur de neutralité, le roman démoralisant, jusqu'à l'almanach laïcisé, jusqu'au calendrier sans les saints et sans les fêtes religieuses, n'envahissent-ils pas un foyer où l'époux et père chrétien n'est plus qu'un roi diminué qui compose avec son peuple ?

Qui peut affirmer que toutes les épouses et filles de croyants donneront leur voix au parti de la religion et de la moralité ? A-t-on compté les femmes frivoles, les filles à l'esprit indépendant, et a-t-on compté avec elles ?

— Vous êtes sévère, Monsieur le professeur, protestai-je. Au fond, vous savez comme moi que jamais nos femmes ou nos sœurs ne voteraient contre nos amis.

— Soit, et admettons que toutes les voix conservatrices masculines vont se trouver doublées d'autant de voix conservatrices féminines. Voici donc l'effectif conservateur doublé. L'effectif anti conservateur ne le sera-t-il point ? Dès lors l'écart entre les deux partis restera le même, comme je vous en ai fait tout à l'heure la démonstration élémentaire.

La porte de Schaerbeek est un carrefour dangereux, surtout pour les savants qui dissertent.

Le professeur Sapiens manqua d'être tamponné par un tram au moment précis de cette démonstration.

Il continua, imperturbable :

— Mais enfin supposons, contre toute probabilité, qu'un nombre imposant d'épouses et de filles de libres-penseurs, de radicaux, de socialistes, trouvent en elles-mêmes, dans un reste de foi, dans un fond de moralité et de traditions chrétiennes et nationales assez de logique et de force (cette force et cette logique qui manquent si souvent aux hommes !) pour se dégager des prises du sophisme. Se dégageront-elles de même des prises de leur mari, de leur père ?

— Pourquoi pas ? répondis-je. Le vote est secret.

— D'accord. Mais il sera précédé de conversations au foyer. La femme, la fille, va-t-elle dissimuler ? Le pourrait-elle ? Serait-elle honnête qu'elle le fit ? Le mari ne lui interdira-t-il point la pratique religieuse, tolérée tant qu'elle était inoffensive au point de vue des ses idées à lui, intolérable dès qu'elle peut influencer le vote de sa femme, de sa fille, et susciter un suffrage qui anéantit le sien ? La femme ne cédera-t-elle pas pour la paix du foyer ? Ne consentira-t-elle pas et au vote qu'on exige d'elle, et à l'indifférence religieuse dont on lui impose la pratique ?

— C'est possible, répondis-je. Mais le mari peut ignorer toujours le vote de sa femme.

— Croyez-vous ? Dès la première victoire conservatrice, l'ensemble des votes conservateurs des femmes et filles d'anti-conservateurs ne se révélerait-il pas comme un fait, et dès lors le parti vaincu ne prendrait-il pas à l'égard du vote des femmes les mesures les plus rigoureuses ?

Ou la querelle domestique, ou la soumission du vote féminin au vote masculin.

Croyez-moi, voilà l'alternative.

Le Play, je crois, observe que dans les luttes religieuses du

xvii<sup>e</sup> siècle, le foyer au moins était à l'abri. Il ne le serait plus désormais. Voici, par le suffrage accordé aux femmes, le sanctuaire domestique transformé en forum et livré aux partis, trouvant leurs chefs respectifs dans les parents désunis, leurs adeptes dans les enfants divisés !

Mais bientôt, si ce n'est pas d'emblée, l'unité du foyer se refera, et comment ? dans la libre-pensée, dans la haine de la religion, des institutions, de la société, dans l'esprit de révolte et dans la liberté de l'amour. L'éducation de la femme aura été poussée alors, et grâce à qui ?

Grâce à ceux qui auront imprudemment fait à la femme ce présent funeste, que ni sa nature ni la société ne demandaient pour elle, et qui consommera la perte de la femme, la ruine du foyer chrétien ou, plus simplement, du Foyer.

L'éloquence du professeur Sapiens, rythmée sur notre marche, s'était faite plus volubile à mesure que nous dévalions le Boulevard Botanique.

Nous étions arrivés place Rogier.

Le professeur s'arrêta.

Immobile et silencieux, il promena un regard étonné sur les autos, la foule affairée, les toilettes, l'illumination du *Bon Marché*, l'entrée de la rue Neuve, bourdonnante comme celle d'une ruche.

Il taquina sa barbiche.

— Quel luxe, murmura-t-il, quelle frénésie de dépense !

Et sur la plate-forme encombrée du *Quinze* qui nous ramenait vers la ville haute, le professeur Sapiens me parla de la vie chère et de la vanité des efforts que l'on tentera pour y remédier, tant que chacun de nous n'aura pas le nécessaire courage de vivre selon les exigences de la dure époque que nous traversons.

CH. DU BUS DE WARNAFFE.



## La V<sup>me</sup> session de l'Union internationale d'études sociales <sup>(1)</sup>

La discussion du problème des *latifundia* liquidait un arriéré qui traînait depuis plusieurs années à l'ordre du jour et dont l'examen avait dû être ajourné. L'objet propre de la cinquième session était l'étude des rapports entre la morale et la spéculation financière. Quatre questions étaient prévues : les titres au porteur, les sociétés anonymes, les banques, les spéculations sur les valeurs de bourse et sur les changes. Seules les deux premières purent être abordées et partiellement résolues.

La question des titres au porteur suscita un échange de vues particulièrement intéressant. Elle était posée dans la forme suivante : l'autorité publique a-t-elle tort ou a-t-elle raison de permettre la circulation des titres de propriété ou de créance qui passent de main en main sans laisser aucune trace derrière eux ?

Cette pratique entraîne-t-elle des désordres sociaux qui inciteraient le prince, gardien du bien commun, à la proscrire ? Au contraire, cette pratique est-elle bienfaisante ou inoffensive ? Par quelle méthode trancher ces questions ? Nul ne pense à condamner le titre au porteur parce que mauvais en soi. De sa nature, pas plus que le titre nominatif, il n'implique injustice ni immoralité : il est l'enregistrement d'une créance. Mais l'homme abuse des institutions les meilleures. Il abuse du titre au porteur comme il peut abuser aussi du titre nominatif. Mais si le premier mieux que l'autre se prête aux emplois abusifs, il y a là une raison suffisante de le supprimer et de le remplacer par le titre nominatif.

(1) Voir la *Revue Catholique des Idées et des Faits* du 12 déc. 1924.

Or, le titre au porteur, cela n'est pas douteux, permet d'éluder les lois civiles et les lois fiscales bien plus facilement que le titre nominatif. Voici des exemples :

1<sup>o</sup> Une créance est née dans des conditions illicites qui la frappe totalement ou partiellement de nullité, tel un prêt usuraire. Supposons ce prêt reconnu dans une obligation au porteur stipulant une somme supérieure à celle que l'emprunteur a reçue. L'usurier pourra céder sa créance à un tiers ; l'obligation dans les mains de ce tiers sortira son plein effet. Car le titre au porteur est assimilé à un meuble et il est régi par l'adage juridique : en fait de meuble possession vaut titre, la bonne foi est toujours présumée.

2<sup>o</sup> Le titre au porteur, comme la monnaie, est la propriété de celui qui le détient, l'ait-il obtenu par fraude ou par dol. Sans doute, on peut le frapper d'opposition. Mais la procédure d'opposition restera inefficace, chaque fois que le propriétaire authentique sera incapable d'indiquer les numéros des titres volés ou perdus.

3<sup>o</sup> Dans les successions, on signale à chaque instant des titres disparus. Le garde, le domestique ou l'ami prétendu vient dire : ces titres, je les possède parce que le défunt me les a donnés de son vivant. Il n'y a rien à répondre à cet argument : le défunt est le seul témoin qui pourrait le démolir à coup sûr.

4<sup>o</sup> A l'enfant, à tort ou à raison préféré, à l'étranger même parfois, à la seconde femme, au médecin, à l'établissement autorisé, à l'œuvre non reconnue, à l'enfant adultérin ou naturel, il sera toujours possible de remettre un paquet de titres qui leur procurera exactement l'avantage que la loi défendait de leur accorder.

5<sup>o</sup> Le fisc frappe les valeurs mobilières. Certains impôts — la taxe sur les successions et l'impôt global sur le revenu — supposent et exigent de la part de l'assujéti la déclaration des valeurs mobilières. Les paie qui veut. Ceux qui le veulent sont une minorité et la fraude est éternelle.

Il est donc certain que le titre au porteur est une forme anonyme de la richesse qui permet d'esquiver les lois civiles et fiscales.

Est-ce un mal ? An point de vue du législateur, la question est puérile. Le législateur ne peut d'un côté donner des lois et de l'autre des armes pour y résister. Au point de vue du moraliste, la question a sa raison d'être. Le moraliste distingue les lois qui obligent et celles qui n'obligent pas. Dans cette dernière catégorie il range les lois qui font échec à l'équité naturelle, aux droits essentiels de la personne humaine, aux droits sacrés de l'Église. En quelque mesure, le titre au porteur corrige les lois injustes en fournissant l'instrument qui permet de les éluder. C'est vrai. Mais au lieu de porter des lois injustes et d'autoriser ensuite, par le moyen des titres au porteur, le camouflage qui permet de les éluder, ne serait-il pas plus logique et plus loyal de la part de l'Etat d'abroger les textes iniques ?

Et qu'on ne vienne pas dire que le titre au porteur est indispensable au développement de l'économie moderne, que sans lui il n'y aurait ni sociétés de capitaux, ni épargne, ni richesse mobilière ? Cela est inexact : la société de capitaux, même la société anonyme, s'accommodent parfaitement des titres nominatifs. Les emprunts d'Etat peuvent se faire et se sont faits pendant longtemps en titres nominatifs. On peut du reste faciliter le transfert des titres nominatifs et les rapprocher, au point de vue de la circulation, de plus en plus des titres au porteur.

Sans doute, le public préfère les titres au porteur et les pays, comme l'Angleterre et les Etats-Unis, qui pendant longtemps n'ont connu que les titres nominatifs, ont dans la suite institué le titre au porteur. Mais sommes-nous ici pour souscrire aux préférences du public et sanctionner ce qui se fait ? Notre mission n'est-elle pas au contraire de juger les faits, les actions et les institutions, d'enrayer, malgré la vogue, ce qui nous paraît contraire à la justice et au besoin de remonter le cours même de l'évolution ? Pourquoi d'ailleurs les préférences du public vont-elles au titre au porteur ? Parce que le public y voit le moyen d'échapper aux lois qui lui déplaisent. Et les gouvernants l'instituent parce qu'ils cèdent à la pression du public dont ils dépendent. Nous voilà ramenés à la question : Est-ce un mal que d'esquiver les lois établies par l'autorité publique ? L'autorité publique agit-elle loyalement en portant des lois dont elle favorise ensuite la transgression ?

Toutes ces observations s'appliquent aux rentes, aux obligations et aux actions, mais il est à propos de dire un mot des tripotages financiers que favorisent si singulièrement les actions au porteur. Grâce à la forme au porteur, les actions d'une affaire intéressant la défense nationale peuvent passer aux mains de l'étranger, sans que l'Etat puisse s'en apercevoir et empêcher le transfert. Les statuts d'une société disposent sagement que le nombre de voix dont chaque

actionnaire pourra disposer à l'assemblée générale, est limité. Si l'action est au porteur, comment empêcher le gros actionnaire de distribuer ses titres de surplus entre des hommes de paille et de conquérir ainsi l'négémonie dont précisément on avait voulu le priver ? Grâce encore à la forme au porteur, les actions d'une société peuvent être aux mains, le public l'ignorant, d'une société rivale qui contrôle l'entreprise, la vicule et paralyse son essor. Les gens naïfs achètent les titres qui viennent sur le marché. Ils sont trompés, volontairement trompés dans leurs espérances. Enfin, sauvant la face, l'actionnaire peu scrupuleux, par suite de la forme anonyme de son titre, peut participer à des entreprises louches sans compromettre son nom ni sa réputation. A ces agissements malaisants il serait, si pas impossible, tout au moins plus difficile de se livrer si les actions étaient nominatives.

Enfin, du point de vue chrétien, l'action au porteur mérite un jugement sévère. Tandis que le propriétaire rural ou l'industriel voit se dresser devant lui ceux qui travaillent pour lui et peut sentir passer d'eux à lui un souffle de fraternité humaine, le porteur anonyme d'un paquet de papier ne risque jamais de rencontrer un visage humain qui lui rappelle les obligations de la richesse. Les valeurs mobilières approuvées par la forme au porteur produisent ces fortunes si complètement indépendantes, si fâcheusement allégées de tout devoir.

Est-ce à dire qu'il faille d'emblée substituer le titre nominatif à l'autre ? Ce serait difficile sans une entente internationale. Le pays qui aviserait à cette réforme, tandis que les autres s'y refuseraient, serait dupe de sa politique. Attirés par la forme anonyme des rentes, des obligations et des actions étrangères, les capitaux prendraient rapidement le chemin du dehors. De gaieté de cœur, nul Etat ne s'exposera à ce danger d'évasion de la fortune publique. Il tarirait les sources où s'alimente son crédit. La Société des Nations mettrait avantagement ce problème à l'ordre du jour.

Telle est l'opinion favorable au titre nominatif. Elle fut renforcée par un argument de circonstance : les titres au porteur, circulant de la main à la main, sans formalité, comme de la monnaie, servent de moyen de paiement ; ils concourent à l'inflation. Leur remplacement par des valeurs nominatives contribuerait à relever les changes avariés et à diminuer le coût de l'existence.

A ce plaidoyer contre la forme anonyme des valeurs mobilières, des objections furent faites qu'il faut essayer de résumer.

Le titre au porteur est dans bien des cas un instrument indispensable du crédit, notamment quand il s'agit de faire appel à des capitaux qui cherchent un placement provisoire. Les difficultés de transfert, inhérentes au titre nominatif, empêchent de faire commodément ce genre de placement, si on ne dispose pas de valeurs au porteur. Celles-ci s'achètent et se vendent sans formalité au moment voulu. Il n'en est pas de même des titres nominatifs : leur réalisation s'accompagne de retards et est arrêtée par des entraves à la faveur desquels l'occasion favorable passe sans qu'on puisse la saisir. Le placement provisoire en titres nominatifs manque de mobilité.

Ensuite, les Etats ont actuellement d'énormes besoins d'argent, ils doivent frapper à toutes les portes : si le public a du goût pour les titres au porteur, il faut lui en offrir. Pourquoi le public a-t-il du goût pour ces titres ? Est-ce en raison des facilités qu'ils présentent pour éluder les lois et se livrer à des opérations véreuses ? Non. Il les préfère en raison de leurs avantages intrinsèques : ces titres se manient plus aisément et se négocient plus vite, ils circulent de la main à la main comme la monnaie, ils facilitent les opérations. Ils permettent à chacun de saisir immédiatement la valeur qu'il croit bonne et de se débarrasser sans délai de celle qu'il croit moins solide ou moins lucrative. Le public court sa chance, toute sa chance, dans les conditions qu'il estime être les plus satisfaisantes. Ce titre par là même sollicite l'épargne mieux que l'autre. Son existence intéresse la formation elle-même des capitaux.

Quant aux malversations qui s'opèrent dans les sociétés à la faveur des actions au porteur, l'action nominative ne les empêchera pas. Les Etats-Unis d'Amérique ne connaissent ces titres que depuis peu de temps, et cependant à aucune époque de leur histoire les scandales financiers n'y ont manqué. Ce qui limiterait peut-être la fréquence des scandales, c'est la *nominativité* des titres combinée à la *publicité* des inscriptions. Les deux mesures ne marchent point nécessairement de pair.

Le manquement des titres nominatifs exige presque nécessairement un compte-courant en banque. Les petites gens n'en ont généralement point. Aussi quand l'Angleterre et les Etats-Unis ont voulu provoquer et propager l'épargne parmi les classes moins favorisées de la fortune, ont-ils créé le titre au porteur. Celui-ci paraît donc s'imposer comme

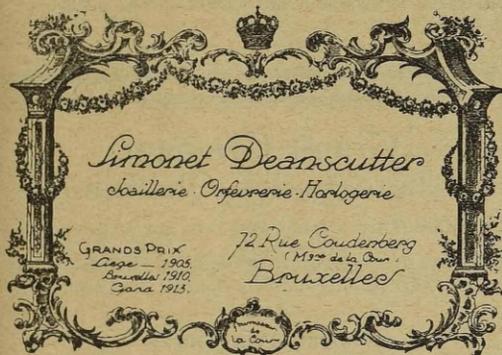
« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE  
MERVEILLEUX QUI  
RÉUNIT LES QUALITÉS  
LES PLUS PRÉCIEUSES  
AUX QUELLES ONT AI  
PU ATTEINDRE EN  
FAIT D'APPAREILS  
PNEUMATIQUES.  
IL EST INCOMPARA-  
BLE PAR SA CON-  
STRUCTION ET PAR  
SON RENDEMENT AR-  
TISTIQUE

TÉL. : B. 28586

Magasins de Vente : 14, rue d'Arenberg, 14, Bruxelles



PARQUETERIE

DE LUXE ET ORDINAIRE

SYSTEMES HYDROFUGES

sur Carreaux spéciaux et sur Béton

PARQUETS MASSIFS sur Gitages

Téléph. : 32194

PARQUETS TAPIS

USINE A VAPEUR

BUREAUX et ATELIERS : 9, Rue Saint-Hubert, 9

Rond Point de l'Avenue de Tervueren (Cinquantenaire

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 90.000.000

Réserves : 20.250.000

Succursale de Bruxelles

68, Rue Royale et 35, Rue des Colonies

BUREAUX :

« BRUXELLES-MARITIME », 30, Place Saintelette.

VILVORDE, Rue de Louvain.

Ne conservez pas votre argent sans lui faire produire un intérêt, même si vous en prévoyez l'emploi dans un délai prochain. Placez-le à court terme au CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, qui bonifie actuellement :

en compte de QUINZAINE : (préavis de 3 jours)	5,00 %
en compte à UN MOIS : (préavis de 3 jours avant le 15)	5,00 %
en compte de SIX MOIS : (au 5 ou au 20 du mois)	5,25 %

avec facilité de retrait anticipé :

1) après le cinquième mois	5,20 %
2) après le quatrième mois	5,15 %
3) après le troisième mois	5,10 %
4) après le deuxième mois	5,05 %
5) après un mois	6,00 %

Ces placements temporaires, très avantageux, peuvent être faits par sommes rondes : 500 Frs minimum et multiples de 500 Frs

# TAPIS

Battage -- Nettoyage -- Teinture -- Désinfection  
**JN ET JH TOBY FRÈRES**  
 Direction et Usine : **2-4-6, rue Louis Hap**  
 Téléphone : 324,96 **ETTERBEEK-BRUXELLES**

## Maison du Lynx



rue de la **BRUXELLES**  
 Bourse, 34

Lunetterie — Optique — Jumelles  
 Baromètres — Faces à main  
 Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances  
 de Messieurs les Médecins-Oculistes

LIVRES, JOURNAUX, REVUES & PÉRIODIQUES  
 ANGLAIS & AMÉRICAINS

ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET EN BELGIQUE CHEZ

**W. H. SMITH & SON**  
 ENGLISH BOOKSHOP

LES MEILLEURS DICTIONNAIRES  
 ET MÉTHODES POUR L'ÉTUDE DE  
 LA LANGUE ANGLAISE :

SERVICE D'ABONNEMENTS ET  
 INSERTION D'ANNONCES DANS  
 TOUS LES JOURNAUX ANGLAIS

SPECIALISTES EN GRAVURES

78; RUE DU MARCHÉ-AUX-HERBES — BRUXELLES

## LE GLOBE. A. DE STAERCKE, 3, Avenue Louise, Bruxelles

VOYAGES DE NOCES, PARTICULIERS ET POUR GROUPES. — Organisation à forfait de 1<sup>er</sup> ordre  
**L'ALGÉRIE - LA CÔTE D'AZUR - L'ITALIE**

Pour faciliter le transfert d'argent nous émettons le **GLOBE-TICKET-HOTEL** vous assurant des séjours dans les meilleurs  
 hôtels aux tarifs ordinaires de ces hôtels.

Renseignements et tarifs d'hôtels en nos bureaux.

## A LA VIERGE NOIRE Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE  
 DE

Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

**PRIX MODÉRÉS**

Rayon spécial de Vêtements sur mesure  
 VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,  
 ADMINISTRATIONS  
**LIVRÉES**

Succursales à **ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI**

## Grand Cremant du Château des Cheminières

Médailles d'Or, Grands Prix, etc. aux Expositions

Provenant des cépages sélectionnés des meilleurs crus  
 de Champagne cultivés dans le vignoble des Cheminières

**Nouveau Prix-Courant**  
 par suite de la baisse des Prix

La bouteille champenoise de 80 centilitres :  
**12 Bouteilles fr. fr. 82,75 rendu Jeumont**  
**24 Demi-Bouteilles fr. fr. 98,60 » »**  
**Caisse d'essai - 4 Bouteilles fr. fr. 27,75 » »**  
 emballage compris.

(Demi-doux, demi-sec, Dry et Brut)

Seuls les simples droits de régie (0,14 fr. par bouteille), les frais de  
 port, de douane, taxe de transmission belge sont à la charge du client.

S'adresser à M. Félix DOCHAIN, 245, Chaussée de Gilly  
 à Couillet (Belgique) ;  
 soit à M. DOCHAIN-DEFER, Elysée Building, 56, Rue du  
 Faubourg St-Honoré, Paris ;  
 ou 4, Rue d'Aguesseau, Paris.

une nécessité chaque fois que l'État a d'énormes besoins d'argent et qu'il est obligé de faire appel aux plus petites bourses.

En Belgique, pendant l'occupation allemande, l'infériorité du titre nominatif s'est nettement révélée. Il était impossible de négocier les rentes d'État nominatives et même de s'en servir pour gager un emprunt. Les titres au porteur par contre, avaient conservé leur marché, leur souplesse et leur valeur.

Quant à l'impôt sur les valeurs mobilières, il suppose, il est vrai, la déclaration des titres au porteur. Cette déclaration, la fait qui veut. Est-ce exact ? Les progrès du contrôle fiscal sont tels que la déclaration, même sans le bordereau de coupons, s'en imposera bientôt aux consciences les moins timorées.

Enfin, si on condamne le titre au porteur parce qu'il est une forme anonyme de la richesse, ne faut-il pas en bonne logique et par la même raison condamner la société anonyme ? Qui voudrait aller jusque là ?

Sans être adversaire des titres nominatifs, on a le droit d'estimer qu'à côté d'eux les titres au porteur ont, dans l'état actuel des mœurs et des esprits, un rôle utile et même nécessaire à jouer. Il y a, à l'heure présente, les situations financières, en grand nombre, auxquelles on ne pourrait faire face, si on ne disposait que des valeurs nominatives. Qu'on maintienne le titre au porteur, au moins pour ces situations, quitte à l'éliminer là où il n'est pas un instrument indispensable du crédit. Cette élimination, secondée par un changement des habitudes et des mœurs financières, pourrait être encouragée par deux ordres de réformes. Le premier : constitution de sociétés à responsabilité limitée stipulant une responsabilité supérieure au montant de la souscription. Ce serait la disparition des actions au porteur de toutes les sociétés anonymes de petite ou de moyenne importance. Le second : simplification des formalités de transfert qui compliquent actuellement les transactions sur valeurs nominatives. Cette mesure rapprocherait, au point de vue de la circulation, les deux titres et dans bien des cas tout raison de préférer la forme au porteur à la forme nominative serait supprimée. Il est vrai que l'assimilation enlèverait peut-être au « nominatif » une partie des avantages que lui reconnaissent ses partisans. En particulier, l'aisance avec laquelle il circulerait, le transformerait en moyen de paiement et il viendrait, tout comme l'autre, concourir à l'inflation. Mais on exagère quand on affirme que titre au porteur ou titre nominatif avec transfert facilité jouent le rôle de monnaie et aggravent l'inflation. Car sur l'énorme masse des valeurs mobilières qui nous submergent, seuls les bons du trésor à court terme paraissent éventuellement aptes à survivre succédané à la monnaie (1).

MAURICE DEFOURNY

Professeur à l'Université Catholique de Louvain.



## Lettre à Timée (2)

Voulez-vous, mon cher Chomé, me permettre, puisque aussi bien votre dialogue est sans fin, d'y ajouter quelques bribes ?

Que je vous avoue d'abord qu'en écoutant votre discours, un mot, qui revenait souvent, m'a particulièrement frappé. Vous parliez de « notre génération » ! Ce mot de génération doit s'être trouvé assez rarement dans les discours prononcés avant la guerre en Belgique, au Jeune Barreau ou ailleurs. Soucieuses avant tout de tâches pratiques et de rendement immédiat, nos jeunesse passées ne songeaient guère à s'analyser et à s'exprimer. Or, pour qu'une génération prenne figure personnelle, il faut, tout d'abord, qu'elle s'exprime. C'est ce que vous vous êtes efforcé de faire, vous particulièrement, et avec quel bonheur d'expression et quelle probité de pensée !

(1) La fin de cet article paraîtra dans le prochain numéro.

(2) Timée, un des plus orateurs au Dialogue sans fin, discours prononcé par M<sup>e</sup> Albert Chomé, à la séance de rentrée du Jeune Barreau.

C'est pour cette raison, mon cher Chomé, que je ne chercherai pas comme d'aucuns — vos amis et vos adversaires — à vous rattacher à une philosophie ou à une politique.

Est-ce à dire que vous avez traduit, avec plus ou moins de fidélité, nos conceptions à tous ? Non point. Ce que vous avez exprimé, c'est, en premier lieu, vous-même, votre personnalité, votre tempérament, votre force, votre faiblesse. Mais parce que vous avez délibérément écarté toute idée de coterie et de parti, que vous ne vous êtes attaché, avec un peu d'angoisse dissimulée sous la beauté des images, qu'à chercher, qu'à traquer la vérité, vérité sur vous-même et vérité toute simple, voici que fatalement nous vous rejoignons sur le plan spirituel que vous avez établi et que, pour reprendre le pur langage chrétien qui est aussi celui des philosophes grecs dont vous vous réclamez, nous vous considérons avec une amitié fraternelle.

Ce n'est pas sans émotion que nous assistons, dans l'ombre et avec discrétion, au spectacle d'une âme qui se rend vers la lumière, que nous frôlons ses doutes et ses incertitudes. Cependant, si tel est votre état d'âme, si tel fut l'état d'âme d'un grand nombre de nos pères, nous osons affirmer que nous, jeunes catholiques, n'avons pas connu ces *affaires du doute*. Nous sommes nés dans la certitude. Nous ne nous en sommes pas écartés. Mais peut-être, nous l'avouons en toute humilité, auriez-vous le droit, vous qui cherchez, d'en retrouver sur nos fronts un signe plus certain ?

Ce désordre de la pensée que vous dénoncez comme la première cause du désordre général actuel, est-il bien notre fait à nous ? N'avons-nous pas pour nous retrouver dans le dédale de la pensée les quelques grandes vérités métaphysiques qui tracent à travers le maquis de nos conceptions intellectuelles de grandes allées claires ?

Métaphysique d'abord, nous sommes-nous écriés ! Métaphysique dont la formule dernière est Dieu. Où trouver à tous nos actes, à toutes nos pensées un sens plus certain, plus définitif ?

Comprenez, mon cher Chomé, que dans ces conditions notre religion à nous ne peut pas être la tolérance, ni notre idéal, la liberté de pensée. Ce sont là des attitudes intellectuelles qui excluent le bénéfice de nos certitudes, et celles-ci dès lors ne sont plus des certitudes.

Cette aspiration dont vous parlez, de notre génération vers l'ordre de l'esprit, nous l'avons, nous, déjà réalisée et réalisée par le dogmatisme catholique.

Votre maître en éloquence et en agnosticisme, M. Jules Destrée, cherchant à tirer la morale de votre discours, a parlé de *vérités* et réclamé pour elles toutes, ce qu'on pourrait appeler le bénéfice de la vérité la plus favorisée.

C'était poser la notion subjective de la vérité.

A cette notion — vous souvient-il — M. le Bâtonnier Renkin opposa son interrogation :

« S'il faut admettre leur subjectivité (de ces vérités) en raison pure, quel argument valable pouvons-nous opposer à l'anarchie ? »

Tel est bien, non pas seulement sous forme interrogative mais sous forme affirmative, le point de vue de notre génération catholique. Si « chacun a sa vérité », quel autre critère de cette vérité que l'intérêt tout égoïste ? Suffira-t-il, pour maintenir cet égoïsme dans ses limites, de la raison d'utilité sociale ? Vos sympathies, dites-vous, vous portent plutôt vers les philosophes grecs. Mais Aristote, le plus grand d'entre eux, n'a-t-il pas, avec les seules forces de sa raison, fondé une métaphysique et établi l'existence de Dieu ?

Cet ordre dont le besoin est en vous comme en nous, nous

ne pouvons véritablement le concevoir, étant données les déficiences de la nature humaine, que basé sur une « loi antérieure et supérieure imprimée dans la nature de tout homme, règle de vie individuelle et sociale ».

Et voyez, mon cher Chomé, comme tout découle de cet ordre catholique. Vous dénoncez, comme une autre cause de déséquilibre actuel, l'individualisme qui pousse à l'esprit de révolte et à l'idéal libertaire. Cet individualisme n'est-il pas, dans son essence, la notion de l'homme se prenant pour sa fin propre ? Mais de quel droit le contredire, s'il prétend n'obéir qu'à sa vérité ? Au nom de quelle loi lui commander, s'il n'existe cette « loi antérieure et supérieure » ?

Vous parlez de l'idéal de l'honnête homme. Ne discernerez-vous pas que ce terme d'honnête homme n'est qu'une formule

conventionnelle s'appliquant à l'individu qui, sans admettre le dogme, se soumet à toutes ses conséquences ? Votre « honnête homme » manque d'induction. En stricte logique, il devrait s'appeler « catholique ».

Ne vous offusquez pas, mon cher Chomé, de cette intransigeance de ton. Elle n'est nullement ce sectarisme, fruit d'un zèle outrancier. Elle est plutôt le fait d'une sorte d'alacrité intellectuelle que seule peut donner la certitude. J'ajoute qu'elle ne va pas sans une nette conscience de notre faiblesse et de notre illogisme d'être humain.

Aussi bien n'ai-je pas voulu, si peu qualifié, vous faire un prêche ; mais simplement dresser en face de vos inquiétudes le roc millénaire de nos certitudes.

LUC HOMMEL.

## Les idées et les faits

### Chronique des Idées

#### André Van Hasselt, poète national

L'Académie de langue et de littérature françaises n'aurait à son actif que la commémoration du cinquanteième de la mort d'André Van Hasselt, c'est-à-dire la réhabilitation et comme la reviviscence de ce grand méconnu, enseveli dans les limbes du passé, et quand bien même elle n'aurait pas su ou voulu lui rendre pleine justice, encore faudrait-il lui en savoir gré et lui reconnaître quelque droit à ériger son trépas sur le Panthéon.

Je salue, pour ma part, dans ce glorieux souvenir et cette tentative de restauration littéraire l'aube de la définitive renommée qui consacrerait André Van Hasselt comme notre grand lyrique national, en lui assignant enfin une primauté qui ne peut lui être contestée par personne.

Absolument sourd à toutes les crailleries des écoles, je ne biffois pas d'un trait de plume tout un grand passé, je ne fais pas plus remonter à 1880 l'existence de la Belgique littéraire qu'à 1830 l'existence de la Belgique politique.

Et j'aime beaucoup le roi Albert et suis prêt à recueillir de ses lèvres comme parole d'Évangile toute parole royale dans le domaine économique ou politique, mais quand, prince encore, en décembre 1908, à une grande réception organisée à l'hôtel-de-ville en l'honneur d'Emile Verhaeren, il s'inclina devant le héros du jour en se disant heureux de saluer en lui « le poète national », en vain le mot fit-il fortune, en vain la cour et la ville et la presse en multiplièrent-ils l'écho, on ne me fera jamais reconnaître dans l'œuvre plantureuse, tripluante, tumultueuse, *myriadaire*, comme il affectait d'écrire, l'expression fidèle du génie belge, étroitement apparenté au génie latin, fait comme lui de clarté, de mesure et d'harmonie. Sa Flandre bestiale n'est pas la Flandre ardente et mystique de l'histoire, telle que je l'ai entendue chanter un jour, en pleine place du Bourg, à Bruges, à l'ombre du beffroi, devant des milliers de Flamands frémissants d'enthousiasme, aux fêtes de Charles-le-Bon, par celui qui était et qui est resté le prince de l'éloquence belge, Mgr Cartuyvels.

Et que charrie donc tout le cycle de ces poèmes allant des *Campagnes hallucinées* (!) à la *Multiple splendeur*, par les *Villages illusoire*s et les *Villes tentaculaires* ? L'humanitarisme athée le plus fougueux le plus émancipé de la raison et de la foi, le plus effréné et le plus apocalyptique. Admirez tant que vous voulez, ça m'est égal, à cha son goût, mais où est là-dedans l'âme belge que Kurth a mieux dégagée que Picard et qu'il a montrée au cours des âges incrustée dans le catholicisme et resplendissante de foi ?

Quant à l'art d'Emile Verhaeren, sa technique verbale, la plasticité de ses images, l'harmonie de son rythme, je n'y contredis pas, et libre aux amateurs de s'y complaire, mais, encore une fois, jusque

dans les pages les plus achevées, il y a une exubérance, un art sauvage qui choque l'oreille latine et nous laisse éberlués. Toutes les Anthologies citent : *Les Moines*, poésie liminaire de sept strophes de quatre hexamètres, en tout vingt-huit vers. Voici ce que devient *les Moines* dans le kaléidoscope verhaerrien : chandeliers d'or, flambeaux de foi, astres, constructeurs, solitaires, marbres, pré-heurs, vitraux, vases, miroirs, voyants, torsos, rocs, étendards, armures, abatteurs, géants, glaives, arches, clairons, tocins et tours de soleil.

On n'a jamais rêvé tohu-bohu plus effarant, plus déconcertantes transformations, mépris plus transcendant et plus vertigineux de l'harmonie des idées et des vocables.

Encore une fois, c'est une forme d'art parfaitement concevable, et le dadaïsme aussi et je me dérobe à tout débat sur la valeur de cette esthétique pyramidale ; ce que je nie carrément, c'est qu'elle corresponde à notre mentalité, à notre psychologie affinée par des siècles de culture, c'est qu'elle s'apparente à notre tradition nationale, j'ose même dire, à nos traditions picturales. Il est entendu qu'en art nous sommes des visionnaires amoureux de la couleur et poussons même parfois l'opulence jusqu'à l'orgie, mais notre dominante littéraire est à base classique jusque dans nos romantiques élans.

Le poète qui nous incarne en perfection — tout ici est relatif — qui sut faire frissonner la lyre d'amour dans les *Primevères*, qui trouve dans les *Poésies* le clavier complet des passions du cœur : odes, ballades, romances, sonnets, et en fit résonner toutes les touches avec profondeur, qui sut atteindre à la mélancolie lamartinienne dans ses *Branches de Cyprès*, être tour à tour élégiaque, dramatique, épique, lancer la strophe sur des ailes de clarté, la faire bondir et rebondir avec une grâce qui l'égalait aux grands maîtres, rénover la rythmique et prélude aux découvertes de Hugo, le poète qui chanta, dans une langue sonore, harmonieuse, et qui mérite vraiment d'être salué « poète national », par sa juste mesure de passion et de raison, d'imagination et de sensibilité, par la richesse de son verbe, souvent par le choix de ses sujets, c'est André Van Hasselt.

Il fut l'un des plus hauts représentants de la culture classique à son époque, il était sorti de ce célèbre athénée de Maestricht où il s'était imprégné de l'antiquité grecque et latine, il connaissait la plupart des langues d'Europe, il correspondait avec les premières intelligences de son temps, il avait conquis l'admiration des Français, de Deschanel, de Victor Hugo qui se donnèrent le malin plaisir de le révéler à la Bécotte belge où trônaient les Van Bemmel, les Potvin et où leurs adeptes s'efforçaient par leurs injustes rebuts et leur têtue incompréhension d'étouffer le génie de Van Hasselt.

Il ne connut qu'une satisfaction : siéger à l'Académie à côté de ces aigles, et ne parvint qu'à l'emploi d'inspecteur pour se sauver de la misère.

Ah ! sans doute, 1880 reste une date émancipatrice, parce qu'alors surgit un public avide des choses de l'esprit, secouant les routines et même... admirant de confiance. Van Hasselt disparut trop tôt en 1874.

L'Académie vient de rallumer le flambeau sur sa tombe et par la bouche de M. Jules Feller, de ranimer ce grand mort. Nul de ceux qui savent ne peut rester indifférent devant ce geste et il me serait bien doux de n'avoir qu'à tresser des couronnes à l'interprète de notre Académie. Mais il faut l'entendre jusqu'au bout de sa harangue.

Les *Quatre Incarnations du Christ* constituent, au jugement des critiques sérieux, l'œuvre poétique culminante d'André Van Hasselt. C'est sa *Légende des Siècles*, une épopée grandiose, de haut vol, de sublime inspiration. Voi-i comment il définit lui-même sa pensée : « C'est une épopée dans laquelle l'auteur s'est proposé d'exposer le développement graduel de la doctrine du Christ et la manifestation de l'esprit du Sauveur dans les grands événements de l'histoire, à travers lesquels le monde actuel s'est formé pour préparer le monde à venir. »

Dans l'excellente étude que notre érudit confrère Jean Grignard, publiait en 1889, sous le titre *Nos gloires littéraires*, on trouvera une excellente analyse du poème, nous ne pouvons que l'effleurer ici. Premier chant : le poète écoute les mille voix de la nature et de l'histoire qui lui annoncent la venue du Christ promis au monde. Second chant : Chute de l'Empire romain et ses phases progressives. Troisième chant : les Croisades. Quatrième chant : La Paix universelle : vision dans laquelle passe toute l'humanité embellie, renouvelée et illuminée du rayon divin du Rédempteur. Voici la dernière strophe au chant d'amour, du credo qu'elle entonne :

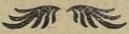
*Où, le Seigneur est bon ! Pour toute créature  
Il fait incessamment travailler la nature,  
La source des rochers et l'arbre des forêts !  
Les saisons et les jours font chacun leur ouvrage ;  
Le soleil et le vent, même jusqu'à l'orage  
Qui féconde le germe aux sillons des guérets.  
Dispense de tes mains, ô Seigneur, toujours pleines  
Les toisons à leurs prés, les moissons à leurs plaines,  
A leur cœur la lumière, à leur esprit le jour.  
Pour toujours mets entre eux la paix douce et sereine  
Ôte aux grands le mépris, ôte aux petits la haine  
Et donne à tous l'amour !*

Évidemment ces vers ne sont pas forgés sur l'enclume de Vulcain à grand ahah, ils ne lancent pas la foudre et les éclairs, non ! Ils coulent de source, jaillissent de la fontaine de Castalie et, à défaut de sonorités grandiloquentes, ils portent des idées.

Tout ce poème est de belle envergure et de splendide exécution. Qu'est-ce donc qui a pris à M. Feller non seulement de les rapprocher des *Quatre Journées d'Ahasvérus*, d'Edgard Quinet, mais d'aller jusqu'à prétendre que « les *Quatre Journées* deviennent les *Quatre Incarnations* ou les *quatre apogées de l'idée chrétienne* ». Pour lui, il y a au moins identité de cadence s'il y a diversité de contenu.

On goûtera peu cette étrange similitude entre l'œuvre lumineuse et grandiose d'André Van Hasselt et la ténébreuse rhapsodie, en prose, où le serpent Maquar dit des choses échevelées. Si l'éloge de notre grand poète pour son œuvre capitale ne devait passer à l'Académie qu'à la faveur de cette comparaison presque blasphématoire et obscène, je plains l'Académie et lui souhaite de grandir en saine et impartiale justice.

J. SCHYRGENS.



## SUISSE

### Mgr Mermillod

Aux fêtes organisées à Fribourg, lundi passé, pour célébrer le centenaire du Cardinal Mermillod, S. Gr. Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, a lu une courte biographie de l'éminent prélat, d'un saisissant relief. Nous en reproduisons les parties qui caractérisent le mieux l'a-tachante physionomie du Cardinal.

« On se tromperait si l'on ne voyait en lui que l'orateur. Il fut sans doute un des princes de la parole au XIX<sup>e</sup> siècle, celui qui, plus peut-être que nul autre, sut remuer les masses, en même temps qu'il pénétrait jusqu'à l'âme de chacun de ses auditeurs. Il avait reçu de Dieu le don de l'éloquence. Et les critiques trop sévères qui voudraient, sous ce rapport, le diminuer parce que son œuvre écrite, d'ailleurs très incomplète, ne leur semble point porter la marque du génie, oublient que la mission de l'orateur c'est de parler, non d'écrire,

et que la valeur de l'éloquence doit se mesurer à l'impression produite sur l'auditeur et non point au charme de quelques pages imprimées, qui ne peuvent être que des feuilles mortes. C'est surtout comme orateur que le Cardinal Mermillod reste célèbre, non seulement chez nous, mais aussi peut-être même davantage, hors de chez nous. Et pourtant, il fut autre chose encore.

« Ceux qui le connurent dans l'intimité furent frappés de la perfection de sa vie sacerdotale. Les travaux les plus absorbants ne parvenaient pas à le distraire des pratiques traditionnelles de piété, ni des exercices de la vie intérieure où l'apostolat puise toujours sa force véritable. En même temps, il se distingua par la bonté délicate qu'il témoignait à tous ceux qui l'approchaient, même aux importuns, — par cette tendresse presque maternelle qui donnait à sa personne un charme particulier. Son grand cœur, il sut le montrer en prenant la défense des peuples opprimés et en travaillant à soulager les victimes de la guerre : il la prodigua surtout aux prêtres, à ceux de son diocèse et aux autres : ses retraites pastorales, bien qu'elles n'aient pas obtenu le même célébrité que tel de ses grands discours, n'en ont pas moins fait un bien très profond, précisément parce qu'il aimait les prêtres et qu'il savait leur parler.

« Il eut à un rare degré la connaissance et la compréhension des besoins de son époque. On sait l'hommage que Louis Veuillot lui rendit à ce sujet pendant le concile : « C'est l'apologétique fait homme, et fait homme pour le temps présent, où il est plus trempé que qui ce soit au monde. Après le Pape, personne peut-être n'a vu plus de gens que Mgr Mermillod, et il en a vu et manié que Pie IX n'a point connus de si près. Placé dans cet observatoire de Genève où tout le monde passe, et obligé par les besoins de son Église de passer chez tout le monde, doué d'une rare rapidité de conception, d'une grande facilité de parole, d'une charmante aménité de cœur, actif, dévoué, bien portant, libre dans le monde européen de tout préjugé d'opinion et de toute entrave de parti, libre comme le bon prêtre qui veut et qui peut honorablement prendre ses amis partout, il a par excellence la qualité requise de ceux qui veulent que le prêtre soit homme de son temps. » Mgr Mermillod fut même un précurseur : il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler l'intérêt qu'il prit aux questions sociales, à une époque où bien peu se rendaient compte de l'importance qu'elles allaient revêtir : il fut un précurseur non seulement, à cause de ses conférences de Paris, mais à cause de l'Union de Fribourg qu'il eut la gloire de fonder et qui groupa les sociologues les plus éminents de l'Europe. Les travaux de cette fameuse Union produisirent des résultats pratiques vraiment heureux : Léon XIII lui donna la plus encourageante approbation. Du reste, l'une des joies les meilleures de notre Cardinal fut toujours la confiance et l'affection dont les Souverains Pontifes se plurent à l'entourer.

« Toutefois, la vraie grandeur du Cardinal Mermillod n'est pas dans les qualités exceptionnelles de son cœur et de son esprit, ni dans l'irrésistible attrait de son éloquence, ni dans la part qu'il prit à la solution des grands problèmes de son époque ; elle est dans la fermeté jamais prise en défaut, avec laquelle il souffrit persécution pour la justice. Comme l'affirment les deux simples mots de son épitaphe : il a aimé l'Église, *Dilexit Ecclesiam*, et nous croyons entrer dans ses vues en terminant sur cette pensée. Il a aimé l'Église : c'est à la faire mieux comprendre et plus équitablement juger qu'il consacra sa vie ; c'est pour en faire valoir les droits qu'il endura les longues années d'un exil douloureux. Ce faisant, il fut vraiment prêtre, vraiment évêque. Car l'Église, nous le savons, ce n'est point une organisation quelconque, si respectable qu'on la suppose, créée par les hommes : elle est l'institution providentielle fondée par le Fils de Dieu, pour nous conserver sa parole, ses sacrements, son esprit ; mieux encore, elle apparaît comme la continuation de Jésus-Christ sur terre. C'est l'Église qui nous garde la vraie notion du Sauveur ; c'est par elle que nous recevons la vie qu'il nous donne ; c'est grâce à son enseignement que nous connaissons les vérités éternelles qu'il a révélées. Suivant le beau mot de saint Cyprien, nul ne peut avoir Dieu pour père s'il n'a la sainte Église pour mère. Ceux mêmes qui l'ignorent ou qui la méconnaissent lui doivent ce qu'ils ont conservé de christianisme ; ils bénéficient sans qu'ils le sachent, peut-être sans qu'ils le veuillent, de ses inépuisables trésors. Avoir aimé l'Église, avoir souffert pour elle, avoir tout sacrifié pour la défendre, c'est la vraie grandeur du Cardinal Mermillod. D'autres aspects de sa vie contribueront peut-être davantage à sa gloire humaine ; celui-là, plus que nul autre, doit nous le faire admirer, parce que celui-là plus que nul autre, l'a rendu grand devant Dieu. »



## RUSSIE

### Le pays des Énigmes

*D'après un correspondance de Moscou à la KÖLNISCHE VOLKS-ZEITUNG, du 15 décembre.*

Tous ceux qui ont été à même de suivre le développement des événements en Russie, depuis la Révolution, savent que l'été et l'automne de 1923 paraissaient autoriser de sérieuses espérances dans tous les domaines de la vie publique et tout spécialement dans le domaine économique.

Aujourd'hui, il y a, sous ce rapport, une réaction très sensible. La mort de Lénine fut un tournant de l'histoire russe. Bien que malade, il maintenait en respect les éléments extrémistes du parti communiste. Lui mort, on est revenu aux principes communistes les plus sévères. On s'est attaqué à la bourgeoisie nouvelle, qui, sous l'aile de N.E.P. (Nouvelle politique économique), s'était installée à la place de l'ancienne, en partie détruite, en partie réfugiée à l'étranger.

Les éléments de cette bourgeoisie nouvelle étaient composés de spéculateurs et de mercantis. On les a exilés en Sibérie et sur les rives de l'Océan Arctique. L'esprit d'entreprise de ce qui subsiste de capitaux privés en est tombé à zéro. Pour ce qui est du capital étranger, il se tient sur l'expectative.

La crise monétaire et des crédits, est générale. En octobre 1924, il y a eu, dans toute l'Union soviétique, 25.093 lettres de change de protestées contre 17.256 en octobre 1923. Ce sont les « trusts » d'Etat et les entreprises à caractère collectif qui sont dans la situation la plus difficile. D'autre part, pour empêcher la dépréciation de la monnaie, salaires et gages ne cessent d'être diminués. Le prix de la vie est moindre que l'an dernier ; les loyers continuent à être très élevés. Le peuple murmure, mais il ne faut pas y attacher trop d'importance. La police est bien disciplinée et à la hauteur des circonstances.

Le conflit entre le parti communiste et Trotsky a avant tout pour objet de détruire la popularité de ce dernier dans les masses. Il n'a pas su s'entourer d'une clique d'adhérents de quelque influence et ne compte plus. Sa santé est d'ailleurs véritablement mauvaise.

Un étranger qui connaît les coutumes et la langue du pays, sent de suite autour de lui une atmosphère étouffante. Certains Russes s'attendent à une évolution. Cet espoir est peu partagé par ceux qui sont en contact avec les sphères gouvernementales. On est décidé à s'en tenir au système en vigueur aujourd'hui.

Le bolchévisme s'attache avec passion à façonner à son image les générations nouvelles. Les facultés dites ouvrières, où le cours est de trois ans, ont déjà 25.000 étudiants. Le correspondant du journal, a visité un de ces *rabfacs*. Il en a rapporté que les étudiants avaient une véritable soif de savoir et étaient sincèrement attachés à la doctrine communiste. Quelques années encore et ce seront ces étudiants là qui dirigeront et contrôleront ce qui sera alors *l'intelligentsia* russe.

L'aspect général des rues produit un effet meilleur que l'an dernier ; on paraît être mieux habillé.

Mais le nombre des enfants sans asile et des mendiants croît à Moscou dans des proportions terrifiantes. La circulation dans les rues et sur les voies ferrées acquiert une précision de plus en plus grande.

Les théâtres sont à un niveau très élevé. Chaque jour paraissent de nouveaux et intéressants ouvrages. L'Église traverse une crise grave. Le mouvement anti-religieux s'étend de plus en plus dans les villages. Le Patriarche a aujourd'hui quatre-vingt-cinq ans, il est très vénéré, même dans le prolétariat. Souvent, après le service religieux qu'il vient de célébrer, on le couronne de fleurs. La majeure partie du clergé de l'ancienne Église n'a pas su, comme le Patriarche, rester en contact avec les « masses ».

Somme toute, la Russie reste plus que jamais le pays des énigmes, et nul ne peut dire de quoi sera fait demain.



## TURQUIE

### Une capitale qui meurt

Pourquoi, après tant de siècles, la ville de Constantinople a-t-elle été, par une décision du Parlement turc, détrônée au profit d'Angora ? Ce n'est certainement pas seulement parce qu'Angora est devenue le symbole de la renaissance turque. Destaqueurs politiques, financiers

et stratégiques ont aussi joué un rôle de premier ordre dans ladite décision.

La Turquie d'aujourd'hui est pleine de méfiance à l'égard de tous les peuples de l'Occident, amis et ennemis, sans même en excepter l'Amérique. Le souvenir des humiliations et des chicanes endurées, du système des capitulations est toujours cuisant.

Constantinople de tout temps a été une ville cosmopolite et ne cessera jamais de l'être. Ses rues regorgent d'infidèles. Elle fait aujourd'hui au Turc l'effet d'une ville impure. Elle incarne en ses yeux le luxe et la prodigalité, alors que la première condition pour que la Turquie épuisée par tant d'années de guerre puisse renaitre est l'économie la plus stricte.

Les intérêts politiques de la Turquie nouvelle ne demandent pas moins impérieusement que la ville située à l'extrémité occidentale de l'Empire Ottoman, cesse d'être le centre. La Turquie est rentrée en Asie ; l'avenir pour elle n'est plus à l'Ouest, mais à l'Est. C'est le pan-turcisme qui est devenu un des plus importants facteurs de la politique turque. L'idée d'une communauté touranienne s'étendant sur presque toute l'Asie hante à l'heure actuelle les têtes turques. On ne tend pas seulement la main aux congénères et coréligionnaires du Caucase et du Turkestan, on regarde aussi vers les Indes, la Chine et la Mongolie. Voilà l'explication de l'obstination turque dans la question de Mossoul. Presque toutes les garnisons de la nouvelle armée turque sont à l'Est. Constantinople, capitale turque, symbolise une Turquie condamnée à rester éternellement sous la menace d'un bombardement de vaisseaux européens, à vivre par la grâce de l'Europe.

« Ce « détronement » de l'ancienne capitale a pour elle des conséquences pénibles. Au sens strict du mot, Constantinople est aujourd'hui une ville qui se meurt. Le port naguère si plein de vie, est presque vide. tout au plus voit-on sept ou huit vapeurs servant au trafic des passagers. Le commerce est stagnant ; le système douanier draconien de la Turquie nouvelle, n'est du reste guère fait pour lui insuffler la vie. Débarque-t-on à Péra, on a d'abord une impression quelque peu différente. Il y a beaucoup d'Européens et d'Arméniens à Péra ; on y trouve encore quelque animation et quelque activité, et les rues y sont éclairées à giorno le soir ; mais tout cela n'est que façade. Il y a beaucoup de monde bien vêtu ; mais c'est un trait distinctif des Orientaux de se refuser le nécessaire, pour pouvoir encore faire quelque figure dans le monde. Questionnez banquiers et marchands, et vous obtiendrez la même réponse : pas d'affaires, tandis que la vie est terriblement chère.

Stamboul a encore bonne apparence. Mais, a-t-on traversé le pont de Galata, le spectacle change : les rues sont abandonnées, les maisons tombent en ruines, l'impression générale est déplorable, désastreuse. Les quartiers devenus la proie des incendies très fréquents à Constantinople ne sont plus reconstruits ; le tiers de la ville est un amas de décombres, où se dresse, par ci par là, une mosquée. Des hommes se tassent dans les caves que le feu a épargnées et dans les trous creusés dans le sol. Du reste, la population décroît de jour en jour : 800.000 aujourd'hui, au lieu des 1.500.000 du début de la guerre. Elle diminuera encore, puisque Grecs et Arméniens doivent partir.

La ville des sultans meurt donc ; certains espèrent pourtant qu'elle peut encore être sauvée ; les fonctionnaires sont pleins de projets. Mais tout dépend d'Angora. Angora est-elle disposée à tendre une perche de secours ? D'autres veulent l'espérer sur la Corne d'Or ; la plupart, en bons fatalistes musulmans, attendent impassibles l'arrêt des destins.



*La prochaine séance des Grandes Conférences Catholiques aura lieu à l'Union Coloniale, 34, rue de Stassart, le mardi 23 décembre, à 5 heures.*

*Sujet : Noël dans l'art, par M. Louis Gillet.*

*La conférence sera accompagnée de projections lumineuses.*



## Société Générale de Belgique

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1822

**3, Montagne du Parc, BRUXELLES**

FONDS SOCIAL :

100.000 Titres de Capital . . . fr. 100.000.000,00

100.000 Parts de Réserve . . . fr. 245.616.537,35

Total . . . fr. 345.616.537,35

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 300 villes et localités importantes du pays.



**COMPTOIR  
D'OPTIQUE**

FONDÉE EN 1885 **MAISON BLAISE** FONDÉE EN 1885

**46 RUE DE LA PAIX 46**  
**IXELLES-BRUXELLES**

JUMELLES, BAROMÈTRES, LORNETTES EN OR, ARGENT ET ÉCAILLE  
INSTRUMENTS DE PRÉCISION

Outillage perfectionné pour le montage des Verres

LUNETTERIE FRANÇAISE ET AMÉRICAINE

EXÉCUTION RAPIDE ET SOIGNÉE DES ORDONNANCES DE MM LES OCULISTES

MÊME MAISON EN FACE AU 49

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE**

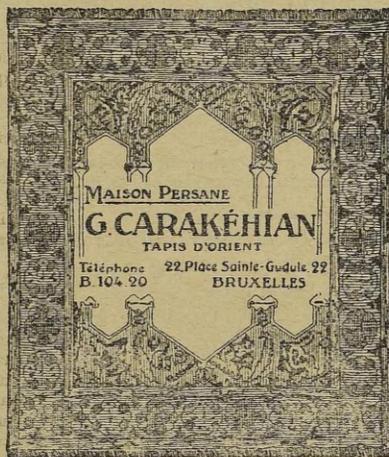
Application générale de l'électricité

## A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES



## LIBRAIRIE SAINT-LUC MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

**26; rue de la Montagne, 26; BRUXELLES**

MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM

LIVRES LITURGIQUES — ASCÉTISME

Grand choix de livres de prières et de chapelets

IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1<sup>re</sup> COMMUNION

Typographie - Lithographie - Reliures

Tous ceux qui font de la POLYCOPIE  
emploient

## LA PIERRE HUMIDE

A REPRODUIRE

Marque « AU CYGNE »

Tout s'efface comme sur une ardoise

Nombreuses références dans le monde entier. — Envoi franco

Nombreux dépôts en Belgique

Demandes catalogue :

**USINE CYGNE, ST MARS LA BRIÈRE (Sarthe)**

ORFÈVRE

## CHRISTOFLE

SUCCURSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies

TÉLÉPHONE 177.87



ORFÈVRE ARGENTÉE ET  
DORÉE — ORFÈVRE D'AR-  
GENT — SERVICES DE TABLE  
— SERVICES A THÉ —  
— SURTOUT CANDÉLABRES —  
CADEAUX ET CORBEILLES  
DE MARIAGE  
— COUPES DE SPORTS —



# MEMORIAL JUBILAIRE

DE

Son Éminence le Cardinal MERCIER

ARCHEVEQUE DE MALINES et PRIMAT DE BELGIQUE

## 1874-1924

Publié sous la direction du Baron Eugène de Waha de Baillonville, avec la collaboration de la "Revue catholique des idées et des faits", la direction artistique de M<sup>r</sup> A. J. J. Delen, conservateur-adjoint du Musée Plantin-Moretus, professeur d'histoire de l'art à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers

### SOMMAIRE

1. — **Biographie du Cardinal**  
*(Illustrée de nombreux portraits hors texte de Son Éminence aux différentes époques de sa vie).*
2. — **Son Eminence dans l'intimité**  
*(Illustré de vues superbes et inédites du palais archi-épiscopal).*
3. — **Le Cardinal et la grande guerre**  
*(Illustrations caractéristiques de cette tragique période).*
4. — **La Belgique ecclésiastique sous l'autorité de Son Eminence ;**
  - a) Les Evêques et les Evêchés ;
  - b) Les Cathédrales (*vues extérieures et intérieures*).
  - c) Reproduction hors texte des œuvres capitales de l'art religieux national faisant partie de notre patrimoine artistique.
5. — **Notice biographique des Papes sous lesquels Son Eminence a exercé son mandat sacerdotal (Portraits).**  
Le Vatican. — Reproduction d'art des vues historiques: Les jardins, la Chapelle Sixtine, la Bibliothèque, etc..
6. — **Hommage à Son Eminence**  
Lettres autographes des plus hautes personnalités mondiales avec portraits des auteurs, et reproduction des plus remarquables articles publiés à l'occasion du jubilé.
7. — **Le jubilé — Compte rendu.**  
*(Illustration des principales phases du jubilé).*  
Hors texte. — Le portrait en couleurs de Son Eminence  
*(Textes par d'éminentes personnalités ecclésiastiques, politiques et littéraires).*

## Description des éditions du Mémorial Jubilaire

### ÉDITION DE LUXE

Le MÉMORIAL JUBILAIRE de S. É. le Cardinal Mercier formera un grand volume d'art in-quarto (26 1/2 × 32 cm.) sur papier anglais « Featherweight » pour le texte, sur couché mat crème pour l'illustration.

L'ouvrage constituera un ensemble d'environ deux cents pages, avec de nombreuses et magnifiques planches hors texte ayant trait à la vie et l'œuvre de S. É. le Cardinal Mercier, aux églises de Belgique et à leurs trésors d'art, au Vatican, etc. etc.. Le texte en caractères monastiques, orné de lettrines et de culs-de-lampe originaux et spécialement gravés pour le Mémorial, sera imprimé en deux couleurs.

L'ouvrage sera broché ou relié au choix du souscripteur : broché en carton de Hollande (Van Gelder à la main) ou relié en pleine reliure simili maroquin, feuilles de garde spéciales, impression au balancier à froid et en or, portant l'écu du Cardinal.

Prix : frs. 95.— par exemplaire broché et frs. 125.— l'exemplaire relié.

### ÉDITION DE GRAND LUXE

Il sera tiré du Mémorial un nombre restreint d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder, filigrané et à la main, et sur carton couché de grand luxe. Reliure d'amateur chagrin et toile, fers spéciaux.

Prix de l'exemplaire : 300.— frs.

### ÉDITION NOMINATIVE

Édition sur papier du Japon des Manufactures Impériales (texte et planches), reliure d'art à la main en plein maroquin du Levant et impression en mosaïque.

Édition dont chaque exemplaire sera ré spécialement pour chaque souscripteur et qui portera son nom en préface et isolement.

Prix de l'exemplaire : 750.— frs.

Comme le nombre d'exemplaires du MÉMORIAL sera strictement limité à ce'ui des souscripteurs, prière d'envoyer les souscriptions sans retard à la REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS, 81, rue de l'Abbaye, Bruxelles.

## Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 24.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

*Comptes de Chèques et de Quinzaine.*

*Dépôts de Titres et de Valeurs.*

*Lettres de Crédit.*

*Prêts sur Titres.*

*Coffres-Forts.*

BUREAUX DE QUARTIER :

Place Bara, 14, Cureghem

Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Place Saintelette, 26, Molenbeek

Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek

Place Liedts, 18, Schaerbeek

Rue du Bailli, 79, Ixelles.

## CARRELAGES

## J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6

BRUXELLES

## REVETEMENTS

Téléphone B 15911



N.B. — Le nouveau numéro du Téléphone est : 28586

## Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL : Longue rue Neuve, 107-111, ANVERS

Succursale : Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

Comptes chèques. — Ouvertures de crédit — Comptes à terme.  
— Comptes de quinzaine. — Caisse d'épargne. — Location de coffres-forts, etc., etc.

## MARCHAND TAILLEUR

—o—  
COSTUMES

DE

MAISON

SOIRÉES

ET DE

# L. DUPAIX

CÉRÉMONIES

—o—

50, rue du Marais, Bruxelles

## À la Grande Fabrique

— - E. Esders - -

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

## Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.  
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.  
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

## Hermance BARTHEL

ARTISTE FLEURISTE

Médaille d'Or France, Belgique

49, RUE ROYALE

- BRUXELLES -

Tél. 285-45

- Fleurs de premier choix -

Mariages - Bals - Soirées

EXPÉDITIONS

## Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Medailleurs — Photgraveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242

**CHOCOLAT****DUCCANVERS**LA GRANDE  
MARQUE BELGELa marque qui se trouve sur tous  
nos Gramophones et Disques

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues  
et l'adresse du revendeur le plus proche**Cie française du Gramophone**  
BRUXELLES171, Boul. Maurice Lemonnier  
65, rue de l'Écuyer  
42, Place de Meir. — Anvers**VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur**

MAISON FONDÉE EN 1873

-: **François VAN NES** Successeur :-

13, RUE DE LA COLLINE, BRUXELLES Tél. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE

FABRIQUE DE REGISTRES — COPIE-LETTRES

CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES

Usine électrique : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Soleil ou pluie  
"NUGGET"  
luit**"NUGGET" POLISH**

LA MAISON DU TAPIS

**BENEZRA**

Rue de l'Écuyer, 41-43, BRUXELLES

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons.  
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs).  
CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient).  
: : : : TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins. : : : :

Les prix défont à qualité égale toute concurrence

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS